



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 15 NOVEMBRE 1873.

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en notre cité de Québec, le QUINZIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au quinzième jour du mois de décembre prochain ;

Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au QUATRIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite cité de Québec, le dit quinzième jour de décembre prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SEIGNEUR

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 15th NOVEMBER, 1873.

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTEENTH day of the month of DECEMBER next, to have been commenced and held—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec stands prorogued to the fifteenth day of the month of December next ;

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to the FOURTH day of the month of DECEMBER next, so that neither you nor any of you, on the said fifteenth day of December next, at Our said City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the FOURTH day of the month of DECEMBER next, at Our said City of Quebec, personally you be and appear for the DESPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable

EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TREIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par ordre,
H. CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec
2453 21

able RENE EDOUARD CARON, Lieutenant Governor of Our Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this THIRTEENTH day of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-three, and in the thirty-seventh year of Our Reign.

By Command,
H. CYRIAS PELLETIER,
Clerk of the Crown in Chancery, Québec.
2454

Avis du Gouvernement.

(Adj. No. 1219.) PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente faite à Prudent Gauthier, du lot No. treize, dans le quatrième rang du canton Labarre, a été annulée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire T. C.
Québec, 12 novembre 1873. 4107

PROVINCE DE QUÉBEC,

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er février 1873.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour le permission de faire quel que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir:

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un

Government Notices.

(Adj. No. 1219.) PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale made to Prudent Gauthier, of lot No. thirteen, in the fourth range of the township of Labarre, has been cancelled under the authority of the act 32 Vict., chap. 11.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissioner.
Quebec, 12th November, 1873. 4108

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Quebec, 1st February, 1873.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Québec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz:

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a

pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

2451 21

drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.
G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

2452

Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, par la corporation du collège des Trois-Rivières, pour amender son acte d'incorporation. Les Trois-Rivières, le 11 novembre 1873. 4139

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant les actes incorporant la compagnie dite *The Missisquoi Junction Railway*.

WM. MEAD PATTISON,
Sec. et Trésorier.

Frelighsburg, 4 novembre 1873. 3977 2

AVIS.

The Montreal Building Association demandera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, un acte lui accordant le pouvoir d'augmenter son fonds capital, et d'amender aussi son acte d'incorporation.

W. A. MERRY,
Sec.-Trésorier.

Montréal, 27 octobre 1873. 3897 3

AVIS PUBLIC.

A la prochaine session du parlement de Québec, il sera fait application pour obtenir un bill privé incorporant comme municipalité de cité, cette partie du canton de Hull connue sous le nom de village de Hull. 3693 4

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant les actes qui incorporent "La compagnie du chemin de fer du sud-est." Montréal, 15 octobre 1873. 3757 5

THE MONTREAL OMNIBUS AND TRANSFER COMPANY.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Montreal Omnibus and Transfer Company." Montréal, 21 octobre 1873. 3879 4

Avis Divers.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1301.
Dame Olive Boudreau, de la cité et du district de Montréal, épouse de William Dugas dit Labrèche, du même lieu, meublier, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

William Dugas dit Labrèche, meublier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le onzième jour de novembre courant.

LORANGER & LORANGER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 11 novembre 1873. 4121

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }
Emery Lauzon, du village d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, marchand, Demandeur;

vs.

Julie Perrault, du même lieu, épouse du dit Demandeur, et dûment autorisée à comparaître et à répondre à la demande d'ester en justice, Défenderesse.

Applications to Parliament.

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, by the corporation of the Three-Rivers' College, to amend its act of incorporation. Three-Rivers, 11th November, 1873. 4140

Application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for an act to amend the acts incorporating the Missisquoi Junction Railway.

WM. MEAD PATTISON,
Sec. and Treasurer.

Frelighsburg, 4th November, 1873. 3978

NOTICE.

The Montreal Building Association will make application to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to empower it to increase its capital, and otherwise to amend its act of incorporation.

W. A. MERRY,
Secy. Treasurer.

Montreal, 21st October, 1873. 3898

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate as a city municipality that part of the township of Hull, known under the name of the village of Hull. 3694

Application will be made at the next session of the legislature of the province of Quebec for an act to amend the acts incorporating "The south eastern railway company." Montréal, 15th October, 1873. 3758

THE MONTREAL OMNIBUS AND TRANSFER COMPANY.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Montreal Omnibus and Transfer Company." Montréal, 21st October, 1873. 3880

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1301.
Dame Olive Boudreau, of the city and district of Montreal, wife of William Dugas dit Labrèche, of the same place, cabinet maker, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said William Dugas dit Labrèche, cabinet maker, of the same place, Defendant.

An action, in *séparation de biens*, had been instituted in this cause, on the eleventh day of November instant.

LORANGER & LORANGER,
Atty. for the Plaintiff.

Montreal, 11th November, 1873. 4122

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }
Emery Lauzon, of the village of Aylmer, in the district of Ottawa, merchant, Plaintiff;

vs.

Julie Perrault, of the same place, wife of the said Plaintiff, and duly authorized to appear and answer to the demand ester en justice, Defendant.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée contre la Défenderesse en cette cause, le onzième jour d'octobre courant.

FLEMING, CHURCH & KENNEY,
Procureurs du Demandeur
Aylmer, 30 octobre 1873. 3975 2

AVIS.

La société qui existait entre les soussignés, comme marchands et importateurs de marchandises sèches en gros, sous les noms et raison de Robertson, Stephen et Cie., a été dissoute par la retraite d'icelle de Francis Stephen, le 31 mai dernier.

(Signé), ANDREW ROBERTSON,
FRANCIS STEPHEN,
ROBERT LINTON,
Jno. ARMOUR ROBERTSON.

Montréal, 31 octobre 1873.

Les soussignés continuent les affaires de la dite société de Robertson, Stephen et Cie., sous les noms et raison de Robertsons, Linton et Cie., et sont dûment autorisés à régler les affaires concernant la ci-devant société.

(Signé), ANDREW ROBERTSON,
ROBERT LINTON,
Jno. ARMOUR ROBERTSON.

Montréal, 31 octobre 1873. 3973 2

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital payé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la banque, le et après le 1er décembre prochain.

Les livres de transport seront fermés du 17 au 29 novembre prochain inclusivement.

Par ordre du bureau,

H. COTTE,
Caissier.
3961 3

Montréal, 30 octobre 1873.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Terrebonne. }
No. 281.

Dame Marguerite Labelle, de la paroisse de Terrebonne, dit district, épouse de André Lacasse, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

André Lacasse, cultivateur, de la paroisse de Terrebonne susdite, dit district, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le dix-septième jour de septembre dernier.

PREVOST & ROCHON,
Avocats de la Demanderesse.

Sainte-Scholastique, 20 octobre 1873. 3823 4

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dame Félicité Lebeau, de la cité et du district de Montréal, épouse de Martin Bergeron, menuisier, du même lieu, dûment autorisée en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Martin Bergeron,

Défendeur:

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause.

F. L. SARRASIN,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 1er octobre 1873. 3689 5

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, par l'honorable Thomas Ryan, membre du Sénat de la puissance du Canada, Charles J. Brydges, écuyer, Thomas Cramp, marchand, William F. Kay, écuyer, Alexander Cross, écuyer, Edward K. Greene, marchand, Henry McKay, écuyer, F. Wolferstan Thomas, banquier, Henry J. Tiffin, marchand, Dugald J. Barmatyne, écuyer, James S. Millar, armateur, James Coristine, marchand, William Angus, marchand, Alexander W. Ogilvie, marchand, Maurice Cuvillier,

An action en séparation de corps et de biens has been issued against the Defendant in this cause, on the eleventh day of October instant.

FLEMING, CHURCH & KENNEY,
Attorneys for Plaintiff.
Aylmer, 30th October, 1873. 3976

NOTICE.

The partnership between the undersigned as wholesale dry-goods merchants and importers, under the style and firm of Robertson, Stephen & Co., was dissolved by the retirement therefrom of Francis Stephen, on the 31st May last.

(Signed), ANDREW ROBERTSON,
FRANCIS STEPHEN,
ROBERT LINTON,
Jno. ARMOUR ROBERTSON.

Montreal, 31st October, 1873.

The undersigned continue the business of the late firm of Robertson, Stephen & Co., under the name and firm of Robertsons, Linton & Co., and are duly authorized to settle all matters connected with the late firm.

(Signed), ANDREW ROBERTSON,
ROBERT LINTON,
Jno. ARMOUR ROBERTSON.

Montreal, 31st October, 1873. 3974

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Notice is hereby given that a dividend of four per cent, on the paid up capital of La Banque Jacques-Cartier has been declared for the current half year and will be payable at the bank, on and after the first day of December next.

The transfer books will be closed from the 17th to the 29th November next, both days inclusive.

By order of the board,

H. COTTE,
Cashier.
3962

Montreal, 30th October, 1873.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Terrebonne. }
No. 281.

Dame Marguerite Labelle, of the parish of Terrebonne, district aforesaid, wife of André Lacasse, farmer, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

André Lacasse, farmer, of the parish of Terrebonne aforesaid, district aforesaid, Defendant.
An action for separation from bed and board and as to property has been instituted in this cause, on the seventeenth day of September last.

PREVOST & ROCHON,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Scholastique, 20th October, 1873. 3824

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

Dame Félicité Lebeau, of the city and district of Montreal, wife of Martin Bergeron, joiner, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Martin Bergeron,

Defendant:

An action from bed and board and as to property has been instituted in this cause.

F. L. SARRASIN,
Plaintiff's Attorney.

Montreal, 1st October, 1873. 3690

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, in Council, by the honorable Thomas Ryan, a member of the Senate of the Dominion of Canada, Charles J. Brydges, esquire, Thomas Cramp, merchant, William F. Kay, esquire, Alexander Cross, esquire, Edward K. Greene, merchant, Henry McKay, esquire, F. Wolferstan Thomas, banker, Henry J. Tiffin, merchant, Dugald J. Barmatyne, esquire, James S. Millar, ship owner, James Coristine, merchant, William Angus, merchant, Alexander W. Ogilvie, merchant, Maurice Cuvillier, esquire, George

écuyer, George W. Campbell, médecin, et William Hobbs, marchand à commission, tous de la cité de Montréal, Robert Johnstone, de Cohoes, dans l'état de New-York, un des États-Unis de l'Amérique, manufacturier, James Wattie, de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, manufacturier de laine, Jacques Grenier, marchand, John Young, manufacturier de chemises, Jean B. Beaudry, écuyer, John Whyte, syndic officiel, Joseph Whyte, gentilhomme, Andrew B. Stewart, syndic officiel, Thomas Bell, fabricant de chaussures en gros, William C. Murderlok, marchand, Robert Pownall, agent d'assurance, Philo D. Browne, courtier, Charles Garth, ingénieur, George S. Brush, ingénieur, Peter W. Wood, manufacturier de coton, William J. M. Jones, marchand à commission, tous de Montréal susdit; Charles O. Pease, du Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges, marchand, Alexander Fleck, de la cité d'Ottawa, machiniste; Alexander Holmes, charpentier, Augustus J. Pell, manufacturier de cadres, Frederick Wheeler, agent d'assurance, et William Clendinning, tous de la dite cité de Montréal, et Messieurs Howard et Bullough, de Accrington, dans le Lancashire, Angleterre, machiniste, pour obtenir des Lettres-Patentes, en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, pour les incorporer sous le nom de «La Compagnie de Coton de Montréal.»

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est d'acquies des propriétés immobilières et des pouvoirs d'eau pour être employés à des manufactures de laine, de coton et autres tissus; pour acheter et vendre toutes espèces de matières nécessaires pour les dites fins, et toutes espèces de tissus produits de telles manufactures.

La place, dans cette Province, où les affaires seront transigées est Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, avec le bureau principal dans la cité de Montréal.

Le capital de la compagnie est de cinq cent mille piastres.

Le nombre d'actions est de cinq mille, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Le dit honorable Thomas Ryan, Charles J. Brydges, Thomas Cramp, Alexander Cross, William Frederick Kay, F. Wolferstan Thomas, Edward K. Greene, Henry McKay, et William Hobbs, tous résidents en Canada, et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la compagnie.

CROSS, LUNN, DAVIDSON & FISHER,

Procureurs des Requérants

Montréal, 15 octobre 1873. 3737 5

District de Saint-Hyacinthe—Cour Supérieure.

No. 1537.

Henriette Archambault, Demanderesse;

vs.

André Charby, Défendeur.
Une action en séparation de biens a, ce jour, été instituée en cette cause.

P. O. E. FONTAINE,

Avocat de la Demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 13 octobre 1873. 3741 5

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Richelieu. }

Dame Philomène Payette, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, épouse de François-Xavier Comtois, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse, contre le dit François-Xavier Comtois, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le quinzième jour d'octobre courant.

MATHIEU & GAGNON,

Avocat de la demanderesse.

Sorel, 15 octobre 1873. 3753 5

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dame Rosana Cadieux, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Desèvre, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Louis Desèvre, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée contre le défendeur en cette cause.

BOUTILLIER & MACDONALD,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 25 septembre 1873. 3561 7

W. Campbell, doctor of medicine, and William Hobbs, commission merchant, all of the city of Montreal, Robert Johnstone, of Cohoes, in the state of New-York, one of the United States of America, cotton manufacturer, James Wattie, of Valleyfield, in the county of Beauharnois, woollen manufacturer, Jacques Grenier, merchant, John Young, shirt manufacturer, Jean B. Beaudry, esquire, John Whyte, official assignee, Joseph White, gentleman, Andrew B. Stewart, official assignee, Thomas Bell, wholesale boot manufacturer, William C. Murderlok, merchant, Robert Pownall, insurance agent, Philo D. Browne, broker, Charles Garth, engineer, George S. Brush, engineer, Peter W. Wood, cotton manufacturer, William J. M. Jones, commission merchant, all of Montreal aforesaid; Charles O. Pease, of Côteau du Lac, in the county of Soulanges, merchant, Alexander Fleck, of the city of Ottawa, machinist; Alexander Holmes, carpenter, Augustus J. Pell, picture frame manufacturer, Frederick Wheeler, insurance agent, and William Clendinning, all of the said city of Montreal, and Messrs. Howard and Bullough, of Accrington, in Lancashire, England, machinists, for Letters-Patent, under the Joint Stock Companies Incorporation Act, to incorporate them under the name of «The Montreal Cotton Company.»

The object for which the incorporation is sought, are the acquisition of real estate and water powers, to be used for and in connection with manufactories of wool, cotton and other fabrics; the erection and carrying on of such manufactories; the buying and selling of all kinds of material necessary for the above purposes, and of the fabrics produced by such manufactories.

The place, within this Province, where the operations are to be carried on is Valleyfield, in the county of Beauharnois, with the head office in the city of Montreal.

The capital stock of the company is five hundred thousand dollars.

The number of shares is five thousand, and the amount of each share is one hundred dollars.

The said honorable Thomas Ryan, Charles J. Brydges, Thomas Cramp, Alexander Cross, William Frederick Kay, F. Wolferstan Thomas, Edward K. Greene, Henry McKay, and William Hobbs, all resident in Canada, and subjects of Her Majesty, are to be the first directors of the company.

CROSS, LUNN, DAVIDSON & FISHER,

Attorneys for the Applicants.

Montreal, 15th October, 1873. 3738

District of Saint Hyacinthe—Superior Court.

No. 1537.

Henriette Archambault, Plaintiff;

vs.

André Charby, Defendant.
An action for separation as to property has this day been instituted in this cause.

P. O. E. FONTAINE,

Atty. for Plaintiff.

Saint Hyacinthe, 13th October, 1873. 3742

Province of Québec, } Superior Court.
District of Richelieu. }

Dame Philomène Payette, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, wife of François Xavier Comtois, trader, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff; against the said François Xavier Comtois, Defendant.

An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the fifteenth day of October instant.

MATHIEU & GAGNON,

Attorneys for Plaintiff.

Sorel, 15th October, 1873. 3754

Province of Québec, } Superior Court.
District of Montréal. }

Dame Rosana Cadieux, of the city and district of Montréal, wife of Louis Desèvre, trader, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Louis Desèvre, Defendant.
An action en séparation de corps et de biens has been issued against the defendant in this cause.

BOUTILLIER & MACDONALD,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 25th September, 1873. 3562

DISSOLUTION ET FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Avis est par le présent donné que la Société de Distillation de Humbert & Cie., ci-devant existant entre sieur Nicolas Trudel, comme associé commanditaire, et Alphonse-Mathieu Humbert et Louis Granelias, comme associés gérants, a été dissoute de consentement le seize octobre dernier; et que la dite société Humbert & Cie. est continuée depuis cette date par le dit Nicolas Trudel, comme associé commanditaire, et Alphonse-Mathieu Humbert et François-Xavier Trudel, comme associés gérants.

N. TRUDEL,
A.-M. HUMBERT,
F.-X. TRUDEL.

2 4045

DISSOLUTION AND FORMATION OF PARTNERSHIP.

Notice is hereby given that the Distillery Partnership of Humbert & Co., heretofore existing between Mr. Nicolas Trudel, as limited partner, and Alphonse Mathieu Humbert and Louis Granelias, as general partners, has been dissolved by consent on the sixteenth of October last; and that the said firm of Humbert & Co. is continued from this date by the said Nicolas Trudel, as special partner, and Alphonse Mathieu Humbert and François Xavier Trudel, as general partners.

N. TRUDEL,
A. M. HUMBERT,
F. X. TRUDEL.

4046

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alcibiade Parent, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 62, rue Common, dans la cité de Montréal, mardi, le 25e jour de novembre courant, à 11 heures A. M., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic par Interim.

Montréal, 7 novembre 1873.

4079

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert Scott, de la paroisse de Sainte-Angele de Laval, commerçant, failli.

Vendredi, le deuxième jour de janvier prochain, le soussigné demandera sa décharge à la dite cour en vertu du dit acte.

ROBERT SCOTT,
Par TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE,
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 10 novembre 1873.

4083

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander Garrett, du village de Buckingham, dans le comté et district d'Ottawa, mineur et propriétaire de moulin à scie, individuellement, aussi bien qu'associé de Henry Southers, de la cité de Boston, dans le comté de Suffolk, état de Massachusetts, Walter J. Roberts, du même lieu, agent et mineur, Isaiah Gifford et Nathaniel Gifford, de la cité de Province Town, dans le comté de Barnstable, dans le dit état de Massachusetts, tous quatre des Etats-Unis de l'Amérique, faisant commerce comme mineurs et propriétaires de moulin à scie, dans le village de Buckingham, dans le comté et district susdit, dans la province de Québec, sous les nom et raison de Garrett & Roberts, faillis.

Les faillis m'ayant fait une cession de leurs biens, leurs créanciers sont notifiés de s'assembler à la résidence des faillis, dans Buckingham susdit, le 25 novembre courant, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

A. BOURGEAU,
Syndic provisoire.

Aylmer, 8 novembre 1873.

4089

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de François-Théode Lavoie, marchand, de Saint-Albert de Warwick, failli.

Lundi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS-THEODE LAVOIE,
Par J. LAVERGNE,
Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 11 novembre 1873.

4103

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alcibiade Parent, of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 62, Common street, in Montreal, on Tuesday, the 25th day of November instant, at 11 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim Assignee.

Montreal, 7th November, 1873.

4080

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Three Rivers } *In the Superior Court.*

In the matter of Robert Scott, of the parish of Sainte-Angele de Laval, an Insolvent.

On Friday, the second day of January next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ROBERT SCOTT,
By TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE,
His Attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 10th November, 1873.

4084

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander Garrett, of the village of Buckingham, in the county and district of Ottawa, miner and saw-mill owner, individually as well as a co-partner of Henry Southers, of the city of Boston, in the county of Suffolk, in the State of Massachusetts, Walter J. Roberts, of the same place, agent and miner, Isaiah Gifford and Nathaniel Gifford, of the city of Province Town, in the county of Barnstable, in said State of Massachusetts, United States of America, gentlemen, trading as miners and saw-mill owners, at the village of Buckingham, in the county and district aforesaid, in the province of Quebec, under the name, style and firm of Garrett & Roberts, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and their creditors are notified to meet at their residence, in Buckingham aforesaid, the 25th November instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

A. BOURGEAU,
Interim Assignee.

Aylmer, 8th November, 1873.

4090

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *In the Superior Court.*

In the matter of François Théode Lavoie, merchant, of Saint Albert de Warwick, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS THEODE LAVOIE,
By J. LAVERGNE,
His Attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 11th November, 1873.

4104

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de John Montgomery, marchand, du township d'Inverness, failli.

Lundi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN MONTGOMERY,

Par J. LAVERGNE,

Son Procureur ad litem.

Arthabaskaville, 11 novembre 1873. 4105

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Gilbert, failli.

Je, soussigné, Adolphe Gagnon, de Québec, marchand, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont en outre notifiés de s'assembler à mon bureau, rue Saint-Paul, Québec, vendredi, le douzième jour de décembre prochain, à une heure P. M., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ADOLPHE GAGNON,

Syndic

Québec, 10 novembre 1873. 4109

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Clément & Frères, de la cité de Montréal, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à lundi, le premier jour de décembre prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

JAMES TYRE,

Syndic officiel.

Montréal, 14 novembre 1873. 4111

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Akerman, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts, en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 29e jour de novembre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

Les créanciers du dit failli sont aussi requis de prendre avis qu'un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû par et en vertu du dit acte de composition et de décharge a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de décembre prochain 1873.

JOHN WHYTE,

Syndic.

Montréal, 12 novembre 1873. 4117

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Bouthillier, cordonnier et commerçant, failli.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 735, rue Saint-Joseph, à Montréal, le vingt-sixième jour de novembre courant, à dix heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,

Syndic provisoire.

Montréal, 12 novembre 1873. 4123

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David McCreary Russell, ingénieur et machiniste, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Arthabaska. }

In the matter of John Montgomery, merchant, of the township of Inverness, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN MONTGOMERY,

By J. LAVERGNE,

His Attorney ad litem.

Arthabaskaville, 11th November, 1873. 4106

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Gilbert, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Gagnon, of Quebec, merchant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Saint Paul street, Quebec, on Friday, the twelfth day of December, 1873, at one o'clock P. M., for the ordering of the affairs of the estate generally.

ADOLPHE GAGNON,

Assignee.

Quebec, 10th November, 1873. 4110

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Clement & Brothers, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared, subject to objection until Monday, the first day of December next, after which dividend will be paid.

JAMES TYRE,

Official Assignee.

Montreal, 14th November, 1873. 4112

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William Akerman, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited, in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the 29th day of November next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

The creditors of said insolvent are also required to take notice that a first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of said deed of composition and discharge has been prepared, subject to objection until the fourth day of December next, 1873.

JOHN WHYTE,

Assignee.

Montreal, 12th November, 1873. 4118

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Bouthillier, shoemaker and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 735, Saint Joseph street, Montreal, the 26th day of November instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,

Interim Assignee.

Montreal, 12th November, 1873. 4124

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of David McCreary Russell, of the city and district of Montreal, engineer and machinist, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby

par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, mardi, le seizième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
4119

Montréal, 10 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean Bte. Lépine, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires avec Zéphirin Leclair, sous les nom et raison de «Leclair et Lépine», failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 286, rue Amherst, Montréal, le 25e jour de novembre courant, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
4125

Montréal, 10 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Israël Paris, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 24 novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
4127

Montréal, 10 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Horace LeBaron, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Brooks Block, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le 25e jour de novembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

C. J. S. BACON,
Syndic provisoire.
4131

Sherbrooke, 8 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Butcher Buss, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Lundi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN BUTCHER BUSS,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 11 novembre 1873. 4137

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George P. Brophy et Archibald Ogilvie, de la cité de Montréal, faisant affaire sous la raison sociale de Brophy et Ogilvie, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, à la chambre réservée pour les affaires de faillite, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de décembre, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.
4133

Montréal, 11 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Patrick Fergus Ferguson, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers,

notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint Sacrament street, on Tuesday, the sixteenth day of December next, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The Insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
4120

Montreal, 10th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean Bte. Lépine, of the city of Montreal, contractor and trader, as well individually as having done business with Zéphirin Leclair, under the name of «Leclair & Lépine», an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, Montreal, No. 286, Amherst street, on the 25th day of November instant, at 10 o'clock A. M. to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
4126

Montreal, 10th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Israël Paris, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the 24th day of November instant, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
4128

Montreal, 10th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Horace LeBaron, an Insolvent.

The insolvent have made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the 25th day of November instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

C. J. S. BACON,
Interim Assignee.
4132

Sherbrooke, 8th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John Butcher Buss, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to said court for a discharge under the said act.

JOHN BUTCHER BUSS,
By A. & W. ROBERTSON,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 11th November, 1873. 4138

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of George P. Brophy and Archibald Ogilvie, of the city of Montreal, forwarders, doing business as such under the name and firm of Brophy and Ogilvie, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at court house, in the room reserved for proceedings in insolvency, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of December, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.
4134

Montreal, 11th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Patrick Fergus Ferguson, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the above named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority in number of the creditors of the said insolvent,

représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le vingt-neuf de novembre 1873, le syndic sousigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

T. S. BROWN,
Syndic.
4135

Montréal, 12 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Denichaud & Rickaby, faillis.
Un premier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de novembre courant, après lequel les dividendes seront payés.

I. L. CLAIR,
Syndic.
4141

Trois-Rivières, 10 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de R. S. Noel, de la rivière Blanche, failli.

Le failli m'a fait cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa maison de commerce, à la rivière Blanche, le 18 de novembre prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. BUTCHARD,
Syndic provisoire.
3969 2

Rimouski, 25 octobre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James H. Booth, marchand, de Waterloo, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de novembre prochain (1873), après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
3971 2

Waterloo, 27 octobre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Denis Bilodeau et Samuel de Champlain, tant individuellement que comme faisant affaires en société sous les noms et raison de S. De Champlain et Cie., marchands, de Saint-Ferdinand d'Halifax-sud, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Saint-Ferdinand d'Halifax-sud, dans le bureau des faillis, mardi, le dix-huitième jour de novembre prochain, à neuf heures de l'avant midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,
Syndic provisoire.
3983 2

Plessisville de Somerset, 30 octobre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Larose, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, Eagle Hotel, Carré Chaboillez, à Montréal, le 18 novembre courant, à 10 h. A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
4.05 2

Montréal, 5 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James McWilliams, failli.

Je, sousigné, J. A. Archambault, de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
4007 2

Sherbrooke, 30 octobre 1873.

representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed of composition and discharge be made to me in writing by a creditor or creditors within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be the twenty-ninth day of November, 1873, I, the official assignee, shall act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

T. S. BROWN,
Assignee.
4136

Montreal, 12th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Denichaud & Rickaby, Insolvents.
A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-sixth day of November instant, after which the dividend will be paid.

I. L. CLAIR,
Assignee.
4142

Three-Rivers, 10th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of R. S. Noel, Rivière Blanche, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Rivière Blanche, on the 18th of November next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. BUTCHART,
Interim Assignee.
3970

Rimouski, 25th October, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James H. Booth, trader, of Waterloo, an Insolvent.

A first and last dividend sheet has been prepared, open to objection, until the eleventh day of November now next, (1873), after which dividend will be paid.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
3972

Waterloo, 27th October, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Denis Bilodeau and Samuel de Champlain, as well individually as having carried on business in partnership under the name, style and firm of S. De Champlain & Co., merchants, of Saint Ferdinand d'Halifax South, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in the insolvent's office, at St. Ferdinand d'Halifax south, on Tuesday, the eighteenth day of November next, at nine o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,
Interim Assignee.
3984

Plessisville de Somerset, 30th October, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Larose, of the city of Montreal, hotel-keeper and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, Eagle Hotel, Chaboillez Square, Montreal, on the 18th day of November instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
4006

Montreal, 5th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James McWilliams, an Insolvent.

I, the undersigned, J. A. Archambault, of the town of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
4008

Sherbrooke, 30th October, 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. E. Béliveau, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, syndic officiel, du village Plessisville, suis devenu syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et de plus les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluant telle proportion, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après le quinzième jour du mois de novembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OCTAVE OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville de Somerset, 30 octobre 1873. 3985 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de A. P. D. Boucher, failli.

Le neuvième jour de février prochain, le failli, par son procureur soussigné, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. P. D. BOUCHER,
Par A. GERMAIN,
Son procureur ad litem.

Sorel, 3 novembre 1873. 3987 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Remi Bernard, ci-devant de la ville de Saint-Hyacinthe, et maintenant de la ville de Sorel, maçon et commerçant, failli.

Lundi le neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

REMI BERNARD,
Par A. GERMAIN,
Son procureur ad litem.

Sorel, 3 novembre 1873. 3989 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Peltier et Beaulnes, tant individuellement que comme associés sous la raison sociale de Peltier et Beaulnes, faillis.

Le neuvième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

GERMAIN PELLETIER,
OCTAVE BEAULNES,
Par BARTHE & BRASSARD,
Leurs procureurs ad litem.

Sorel, 3 novembre 1873. 3991 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Wilfrid Chaput, de la cité de Montréal, épicière et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 242, rue Craig, à Montréal, le 17 novembre courant, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 3 novembre 1873. 4003 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Howard, ci-devant marchand et commerçant, de la cité de Montréal, et maintenant résidant dans la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingtième jour de décembre prochain.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. E. Béliveau, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby further notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days from the fifteenth day of November next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

OCTAVE OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset, 30th October 1873. 3986

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of A. P. D. Boucher, an Insolvent.

The ninth day of February next, the insolvent, by the undersigned, his attorney, will apply to the said court, for a discharge under the said act.

A. P. D. BOUCHER,
By A. GERMAIN,
His Attorney ad litem.

Sorel, 3rd November, 1873. 3988

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of Remi Bernard, heretofore of the town of Saint-Hyacinthe, and now of the town of Sorel, bricklayer and trader, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

REMI BERNARD,
By A. GERMAIN,
His Attorney ad litem.

Sorel, 3rd November, 1873. 3990

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of Peltier & Beaulnes, as individually as partners under the name of Peltier & Beaulnes, Insolvents.

On Monday, the ninth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GERMAIN PELLETIER,
OCTAVE BEAULNES,
Par BARTHE & BRASSARD,
Their Attorneys ad litem.

Sorel, 3rd November, 1873. 3992

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Wilfrid Chaput, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 242, Craig street, Montreal, on the 17th day of November instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 3rd November, 1873. 4004

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Howard, heretofore merchant and trader, of the city of Montreal, and now a resident of the town of Winnipeg, in the province of Manitoba, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-fourth day of December next.

quatrième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.
4025 2

Montréal, 7 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de John Simpson, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas-S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, mercredi, le dixième jour de décembre 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
4027 2

Montréal, 5 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Alfred Beaudin, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de novembre courant, après lequel les dividendes seront payés.

D. A. ST. AMOUR,
Syndic.
4029 2

Beauharnois, 3 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Amédée Archambault, sellier, de la paroisse de Saint-Césaire, failli.

Je, soussigné, George A. Gigault, notaire, de la paroisse de Saint-Césaire, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois, et de se réunir au village de la paroisse de Saint-Césaire, au siège d'affaires du failli, à sa boutique, mardi, le neuvième jour du mois de décembre prochain, à neuf heures avant-midi, pour l'examen public du failli et l'arrangement général des affaires de la faillite. Le failli est notifié par les présentes d'assister à cette assemblée.

G. A. GIGAULT,
Syndic.
4033 2

Saint-Césaire, 4 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Jean Charles Henry Craig, commerçant de la cité de Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en cette cité, rue Craig, jeudi, le vingtième jour de novembre courant, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIR,
Syndic provisoire.
4035 2

Trois-Rivières, 5 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Calixte Thauvette, de la paroisse de Sainte-Marthe, marchand, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir en son lieu d'affaires, en la paroisse de Sainte-Marthe, dans le comté de Vaudreuil, samedi, le vingt-deux novembre courant, à onze heures A. M., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

A. PHANEUF,
Syndic provisoire.
4037 2

Rigaud, 4 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Ross, du village de Buckingham, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires dans Buckingham susdit, le 18 novembre

November instant, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official Assignee
4026

Montreal, 7th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of John Simpson, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Wednesday, the tenth day of December, 1873, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
4028

Montreal, 5th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alfred Beaudin, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the seventeenth day of November instant, after which dividend will be paid.

D. A. ST. AMOUR,
Assignee.
4030

Beauharnois, 3rd November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Amédée Archambault, harness-maker, of the parish of Saint Césaire, an Insolvent.

I, the undersigned, George A. Gigault, notary public, of the parish of Saint Césaire, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and to meet in the village of the parish of Saint Césaire, at the business place of the insolvent, in his shop, on Tuesday, the ninth day of the month of December next, at nine o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

G. A. GIGAULT,
Assignee.
4034

Saint Césaire, 4th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean Charles Henry Craig, of the city of Three Rivers, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in this city, Craig street, on Thursday, the twentieth day of November instant, at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

I. L. CLAIR,
Interim Assignee.
4036

Three Rivers, 5th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Calixte Thauvette, of the parish of Sainte Marthe, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of affairs, in the parish of Sainte Marthe, in the county of Vaudreuil, on Saturday, the twenty-second day of November instant, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. PHANEUF,
Interim Assignee.
4038

Rigaud, 4th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Ross, of the village of Buckingham, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business in Buckingham aforesaid, the 18th

courant, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. BOURGEOU,
Aylmer, 4 novembre 1873. 4041 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Garant & Trudel, faillis.
Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par leurs créanciers; et le premier jour de décembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

GARANT & TRUDEL.
Québec, 25 octobre 1873. 3865 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Cranson A. Stark et George Shaw, tous deux marchands à commission et commerçants, de la cité de Montréal, et ayant ci-devant fait affaires ensemble en société comme tels, sous la raison sociale de Stark et Shaw, faillis.

Judi, le vingt-septième jour de novembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

CRANSON A. STARK,
GEORGE SHAW,
Per A. & W. ROBERTSON,
Leurs procureurs *ad litem*.
Montréal, 22 octobre 1873. 3817 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de A. F. Gundlack, failli.
Le neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. F. GUNDLACK,
Le failli.
Sorel, 18 octobre 1873. 3803 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de F. A. Toupin, failli.
Le neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. A. TOUPIN,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 18 octobre 1873. 3805 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Montréal, }
Cour Supérieure. } *In re: Jean Bte. Emond, failli.*

Le vingtième jour de Novembre prochain, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN BTE. EMOND,
Par ARTHUR DESJARDINS,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 15 octobre 1873. 3723 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re:—A. Esinhart, failli, et James Tyre, syndic.

Le dix-huit novembre prochain, le failli demandera sa décharge à cette cour, en vertu du dit acte.

A. ESINHART,
Par S. PAGNUELO,
Avocat du dit failli.
Montréal, 16 septembre 1873, 3647 6

November instant, at 11 o'clock A. M., to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

A. BOURGEOU.
Aylmer, 4th November, 1873. 4042

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Garant & Trudel, Insolvents.
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors; and on the 1st day of December next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

GARANT & TRUDEL.
Quebec, 25th October, 1873. 3866

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Cranson A. Stark and George Shaw, both of the city of Montreal, commission merchants and traders, and having heretofore carried on business together in copartnership under the name and style of Stark and Shaw, Insolvents

On Thursday, the twenty-seventh day of November next, the undersigned will apply to said court for a discharge under the said act.

CRANSON A. STARK,
GEORGE SHAW,
By A. & W. ROBERTSON,
Their Attorneys *ad litem*.
Montreal, 22nd October 1873 3818

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of A. F. Gundlack, an Insolvent.
The ninth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. F. GUNDLACK,
The Insolvent.
Sorel, 18th October, 1873. 3804

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of F. A. Toupin, an Insolvent.
The ninth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

F. A. TOUPIN,
By A. GERMAIN,
His Attorney *ad litem*.
Sorel, 18th October, 1873. 3806

INSOLVENT ACT OF 1869.

Montreal, }
Superior Court. } *In re: Jean Bte. Emond, Insolvent.*

On the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JEAN BTE. EMOND,
By ARTHUR DESJARDINS,
His Attorney *ad litem*.
Montreal, 15th October, 1873. 3724

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In re:—A. Esinhart, an Insolvent, and James Tyre, assignee.

On the eighteenth November next, the insolvent will apply to this court for his discharge under this act.

A. ESINHART,
By S. PAGNUELO,
His Attorney.
Montreal, 16th September, 1873. 3648

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dionne & Dessaint, Saint-Denis, faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux objections jusqu'au 15 novembre, après lequel jour le dividende sera payé.

JOSEPH HAMEL,
Syndic.
4039 2

Québec, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Pierre Poulin, marchand de vins, de la cité de Montréal, failli.

Lundi, le dix-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE POULIN,
Par ARCHAMBAULT & DESALABERRY.
Ses Procureurs *ad litem*.
Montréal, 16 octobre 1873. 3763 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Joseph S. Moffet, failli.

Le premier jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu dit acte.

THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 18 octobre 1873. 3773 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. H. Lowden et Cie., faillis.
Un premier bordereau des dividendes des biens immeubles, étant le produit du lot No. 1 (un) sur l'annonce de la vente d'icelui, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-quatrième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic. 2
4055

Montréal, 7 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de William Akerman, lithographe et imprimeur, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

JOHN WHYTE,
Syndic.
4057 2

Montréal, 4 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 1218.

Jeremiah Fogarty et Timothy Francis Fogarty, tous deux des cités et district de Montréal, fabricants et marchands de manufactures de chaussures en gros et associés, faisant affaires comme tels, en société, à Montréal susdit, sous le nom de «Fogarty et Frère»
Demandeurs;

vs.

Patrick John Gallagher, maintenant absent temporairement à Manitoba, dans la Puissance du Canada, et Thomas Cummings, tous deux de la dite cité de Montréal, vendeurs de chaussures en détail et associés, et faisant affaires comme tels, en société, à Montréal susdit, sous les nom et raison de «Gallagher & Cummings»
Défendeurs.
Un bref de saisie a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,
Shérif.
4047 2

Montréal, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Haslett, épicier et commerçant, des cités et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dionne & Dessaint, of Saint Denis, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared, subject to objection until the 15th day of November, after which dividend will be paid.

JOSEPH HAMEL,
Assignee.
4040

Quebec, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Pierre Poulin, of the city of Montreal, wine merchant, an Insolvent.

On Monday, the 17th day of November next, the undersigned will apply to the said-court for a discharge under the said act.

PIERRE POULIN,
Per ARCHAMBAULT & DESALABERRY.
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 16th October, 1873. 3764

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Joseph S. Moffet, an Insolvent.

On the first day of December next, the insolvent will apply to said court for a discharge under said act.

THOMAS MOLONY,
His Attorney *ad litem*.
Quebec, 18th October, 1873. 3774

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of A. H. Lowden and Co., Insolvents.

A first dividend sheet of the real estate, being the proceeds of lot No. 1 (one) on the advertisement of sale thereof, has been prepared, subject to objection until the twenty-fourth day of November instant, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
4056

Montreal, 7th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Akerman, lithographer and printer, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JOHN WHYTE,
Assignee.
4058

Montreal, 4th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 1218.

Jeremiah Fogarty and Timothy Francis Fogarty, both of the city and in the district of Montreal, wholesale boot and shoe manufacturers and copartners, and doing business as such, in partnership, at Montreal aforesaid, under the name of «Fogarty & Bro.»
Plaintiffs;

vs.

Patrick John Gallagher, now temporarily absent in Manitoba, in the Dominion of Canada, and Thomas Cummings, both of the said city of Montreal, retail boot and shoe dealers and copartners, and doing business as such, in partnership, at Montreal aforesaid, under the name and firm of «Gallagher & Cummings»
Defendants.
A Writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.
4048

Montreal, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James Haslett, of the city and district of Montreal, grocer, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assi-

affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le 9e jour de décembre prochain à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 6 novembre 1873. 4053 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Henry G. Sewell, de la cité de Montréal, marchand de commission et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-cinquième jour de novembre, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 6 novembre 1873. 4059 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de B.-S. Vipoud, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 24e jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 6 novembre 1873. 4061 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec. } Cour Supérieure.
District de Saint-François. }
No. 46.

Richard D. Morkill, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, marchand, Demandeur; vs. Parker W. Nagle et Gérard J. Nagle, tous deux du canton d'Orford, dans le district de Saint-François, et John Nagle, ci-devant de Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe, maintenant absent de cette province, tous trois propriétaires de moulins et marchands de bois, et comme tels faisant affaires dans la dite ville de Sherbrooke, et à Orford susdit, sous les noms et raison de P. W. Nagle et Cie., faillies, Défendeurs.

Sur requête de MM. Hall, White and Panneton, procureurs du demandeur sus-nommé, j'ordonne par le présent qu'une assemblée des créanciers des dits faillies soit tenue au palais de justice, dans la dite ville de Sherbrooke, à dix heures de l'avant-midi, le dix-huitième jour de novembre prochain, après avis dûment donné pour nommer un syndic aux biens et à la succession des dits faillies.

Donné sous mon seing, à Sherbrooke susdit, ce trente-et-unième jour d'octobre, A. D. 1873.
J. S. SANBORN,
4063 J. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Roberge, commerçant, de la ville de Nicolet, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au domicile du failli, en la dite ville de Nicolet, mardi, le dix-huitième jour du présent mois, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. O. HOULE,
Syndic provisoire.

Saint-Célestin, 4 novembre 1873. 4067 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Amable St. Laurent, marchand et hôtelier, de Rimouski, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du

failli en cette matière. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi dans un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le 9e jour de décembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Official Assignee.

Montreal, 6 novembre 1873. 4054

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Henry G. Sewell, of the city of Montreal, commission merchant and trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, in the room reserved for proceedings in insolvency, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-fifth day of November, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.

Montreal, 6th November, 1873. 4060

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of B. S. Vipoud, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the 24th day of November instant, after which dividends will be paid.

C. BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 6th November, 1873. 4062

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec. } Superior Court.
District of Saint Francis. }
No. 46.

Richard D. Morkill, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff; vs. Parker W. Nagle and Gerard J. Nagle, both of the township of Orford, in the district of Saint Francis, and John Nagle, formerly of Saint Hyacinthe, in the district of Saint Hyacinthe, now absent from this province, all three mill owners and lumber merchants, and as such doing business at the said town of Sherbrooke, and at Orford aforesaid, under the name, style and firm of P. W. Nagle and Co., Insolvents, Defendants.

On application of Messrs. Hall, White and Panneton, attorneys for the above named plaintiff, I hereby order a meeting of the creditors of the said insolvents to be held at the court house, in the said town of Sherbrooke, at the hour of ten of the clock in the forenoon, on the eighteenth day of November next, after due notice thereof by advertisement, for the purpose of appointing an assignee to the estate and effects of said insolvents.

Given under my hand at Sherbrooke aforesaid, this thirty-first day of October, A. D., 1873.

J. S. SANBORN,
J. S. G.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMEN- DEMENTS.

In the matter of Charles Roberge, of the town of Nicolet, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Nicolet aforesaid, at the insolvent's domicile, on Tuesday, the eighteenth day of this current month, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

A. O. HOULE,
Interim Assignee.

Saint Celestin, 4th November, 1873. 4068

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Amable St. Laurent, merchant and hotel-keeper, of Rimouski, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are

susdit failli, qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifiée en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou plusieurs des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 24^e jour du mois de novembre 1873, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.
4069 2

Québec, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Syl. Cullen, commerçant, de Carleton, comté de Bonaventure, failli.
Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont requis de s'assembler à mon bureau, Bâtisse du Télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, 26 novembre 1873, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4071 2

Québec, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de D. C. Morency, bijoutier et orfèvre, de Lévis, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du télégraphe, rue Saint-Pierre, lundi, le 24 novembre 1873, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire.
4073 2

Québec, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de George Dion, bijoutier et orfèvre, de Québec, failli.

Je, soussigné, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4075 2

Québec, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Dme. J. E. Gingras, épicière, de Québec, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4077 2

Québec, 6 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Wilson et Edmond Marchand, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société, sous les nom et raison de Willison et Marchand, épiciers et commerçants, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, No. 271, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, lundi, le 17^e jour de novembre prochain, à 3 heures P. M., pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic provisoire.
3963 2

Montréal, 29 octobre 1873.

hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days after the last publication of this notice, which will be on Monday, the 24th November, 1873, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official Assignee.
4070

Quebec, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Syl. Cullen, trader, of Carleton, county of Bonaventure, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Quebec, has been appointed Assignee in this matter.

The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint Peter street, Quebec, on Wednesday, 26th November 1873, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4073.

Quebec, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of D. C. Morency, watch maker and jeweller, of Lévis, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, Peter street, on Monday, 24th November, 1873, at 11 o'clock A. M., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,
Interim Assignee.
4074

Quebec, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George Dion, watch maker and jeweller, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4076

Quebec, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Mrs. J. E. Gingras, grocer, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4078

Quebec, 6th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Wilson and Edmond Marchand, both of Montreal, and carrying on business as such there under the name, style and firm of Willison & Marchand, grocers and traders, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, at their place of business, No. 271, Notre Dame street, on Monday, the seventeenth day of November next, at 3 o'clock P. M., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim Assignee.
3964

Montreal, 29th October, 1873.

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Le onzième jour de novembre 1873.

PRÉSENT : L'honorable M. DOWERY, J. C. S.
S. Gélinas, et al., Demandeurs;

vs.

A. Dubuc, Défendeur.

Il est ordonné, sur l'application des demandeurs, vu que la contestation du défendeur failli a été déboutée, qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur failli soit convoquée pour avoir lieu au palais de justice, au village d'Arthabaskaville, le vingt-cinquième jour de novembre courant, à dix heures de l'avant-midi, après publication préalable, en la manière voulue par la loi, dans le but de nommer un syndic.

Par ordre,

BARWIS & THEROUX,
P. C. S.

4093

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gédéon LaRoque, ci-devant du village de Longueuil et maintenant domicilié en la cité de Montréal, et ci-devant faisant affaires au dit village de Longueuil, sous les nom et raison de G. LaRoque & Cie., fonderie de Longueuil, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement situé au village de Longueuil, connu et désigné sous le numéro quarante-quatre sur le plan et au livre de renvoi officiels du village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.
2. Deux lots sis et situés au dit village de Longueuil, dans le comté de Chambly, connus et désignés sous les numéros cent soixante-et-dix-neuf et cent quatre-vingts sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision du lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf du dit village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly.
3. Deux lots sis et situés au dit village de Longueuil, dans le dit comté de Chambly, connus et désignés sous les numéros six et cinquante-sept sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision du lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept du dit village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du dit comté de Chambly.
4. La quatrième partie indivise d'un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Longueuil, au rang nommé le Côteau Rouge, contenant deux arpents de front sur dix arpents de profondeur, et connu et désigné le dit lopin de terre comme faisant partie du lot numéro cent trente-huit (138) sur le plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly.
5. Quinze lots à bâtir (15) sis et situés au dit village de Longueuil, connus et désignés les dits lots

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *In the Superior Court.*

On the 11th day of November, 1873.

PRESENT: The honorable Justice DOWERY.
S. Gélinas, et al., Plaintiffs;

vs.

A. Dubuc, Defendant.

On the plaintiff's application, it is ordered, whereas the Defendant's contestation has been dismissed, that a meeting of the creditors of the said insolvent defendant, is called to be held at the court house, at the village of Arthabaskaville, on the twenty-fifth day of November instant, at ten of the clock in the morning, after due notice thereof being published in the manner prescribed by law, for the purpose of electing an assignee to the estate.

By order,

BARWIS & THEROUX,
P. S. G.

4094

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gédéon LaRoque, late of the village of Longueuil, and now domiciled in the city of Montreal, formerly carrying on business at said village of Longueuil, under the style and firm of G. LaRoque and Co., Longueuil foundry, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovable, vested in me as assignee to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

1. An emplacement situate in the village of Longueuil, known and described as number forty-four, on the plan and book of official reference for the village of Longueuil, prepared for registration purposes and filed in the registry office for the county of Chambly—with a house and outbuildings thereon erected.
2. Two lots situate and being in the said village of Longueuil, in the county of Chambly, known and described as number one hundred and seventy-nine and one hundred and eighty, on the plan and book of official reference for the subdivision of lot number one hundred and ninety-nine, of the said village of Longueuil, prepared for registration purposes and filed in the registry office for the county of Chambly.
3. Two lots situate and being in the said village of Longueuil, in the said county of Chambly, known and described as numbers six and fifty-seven, of the plan and book of official reference for the subdivision of lot number one hundred and ninety-seven, of the said village of Longueuil, prepared for registration purposes, and filed in the registry office for the said county of Chambly.
4. The undivided fourth of a lot of land situate and being in the parish of Longueuil, in the range called Côteau Rouge, containing two arpents in front, by ten arpents in depth, said lot being known and described as forming part of lot number one hundred and thirty-eight (138), on the plan and book of official reference for the said village of Longueuil, prepared for the said village of Longueuil, and filed in the registry office for the said county of Chambly.
5. Fifteen building lots (15) lying and being in the said village of Longueuil, known and described the

sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision du lot numéro deux cent soixante-treize (273) du dit village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly.

6. Onze lots à bâtir (11) sis et situés au dit village de Longueuil, connus et désignés les dits lots sous les numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 15 et 16 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision du lot numéro deux cent soixante-quatorze (274) du dit village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly.

7. Un emplacement sis et situé au dit village de Longueuil, connu et désigné sous le numéro douze (12) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision du lot numéro deux cent soixante-quatorze (274) du dit village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly—avec une maison en bois sus érigée.

8. Trois lots sis et situés au dit village de Longueuil, connus et désignés sous les numéros 13, 17 et 18 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision des lots numéros deux cent soixante-et-quatorze (274) et deux cent soixante-et-quinze (275) du dit village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement et déposés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly—avec une fonderie, engin, etc., etc., dessus construits.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée aux faillites, SAMEDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain (1874), à MIDI.

JAMES TYRE,
Syndic.

[Première publication, 15 novembre 1873.] 4113

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Pierre Jubenville, commerçant, du village de Saint-Joachim, de la Pointe-Claire, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lopin de terre dans le comté Jacques-Cartier, dans le village de la paroisse Saint-Joachim de la Pointe-Claire, contenant ce qui peut être trouvé dans les bornes suivantes, savoir: en front par le chemin public, en arrière par D. Allard ou représentants, d'un côté par Prosper Pilon ou représentants, et de l'autre côté par la rue Sainte-Anne—avec une maison en pierre, magasin et autres dépendances sus-érigés, contenant $74 \times 124 = 9176$ pieds.

Pour être vendu sur les lieux dans le dit village de la Pointe-Claire, VENDREDI, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain (1873), à MIDI.

JAMES TYRE,
Syndic.

Montréal, 10 novembre 1873. 4115
[Première publication, 15 novembre 1873.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Massey, fabricant de chandelles, de Saint-Jean, P. Q., failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus par le syndic officiel soussigné aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

said lots as numbers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, on the official plan and book of reference of the subdivision of lot number two hundred seventy-three (273), of the said village of Longueuil, made for registration purposes and deposited in the registry office for the county of Chambly.

6. Eleven building lots (11), lying and being in the said village of Longueuil, known and described the said lots as numbers 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 15 and 16, on the official plan and book of reference of the subdivision of lot number two hundred and seventy-four (274), of the said village of Longueuil, made for registration purposes, and deposited in the registry office for the county of Chambly.

7. An emplacement lying and being in the said village of Longueuil, known and described under the number twelve (12), on the official plan and book of reference of the subdivision of lot number two hundred and seventy-four (274), of the said village of Longueuil, made for the registration purposes and deposited in the registry office for the county of Chambly—with a wooden house thereon erected.

8. Three lots lying and being in the said village of Longueuil, known and described as numbers 13, 17 and 18, upon the official plan and book of reference of the subdivision of the lots numbers two hundred and seventy-four (274), and two hundred and seventy-five (275), of the said village of Longueuil, made for the registration purposes, and deposited in the registry office for the county of Chambly—with a foundry, engines, etc., etc., thereon erected.

To be sold, at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on SATURDAY, the SEVENTEENTH day of JANUARY next (1874), at NOON.

JAMES TYRE,
Assignee.

[First published, 15th November, 1873.] 4114

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Pierre Jubenville, of the village of Saint Joachim de la Pointe Claire, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

One lot of land in the county of Jacques Cartier, in the village of the parish Saint Joachim de la Pointe Claire, of the contents which may be found within the following limits, to wit: in front by the Highway, in rear by D. Allard or representatives, on one side by Prosper Pilon or representatives, and on the other side by Sainte Anne street—with a stone house and store and other dependencies thereon erected, said to contain $74 \times 124 = 9176$ feet.

To be sold on the premises, at the said village of La Pointe-Claire, FRIDAY, the NINETEENTH day of DECEMBER next (1873), at TWELVE o'clock NOON.

JAMES TYRE,
Assignee.

Montreal, 10th November, 1873. 4116
[First published, 15th November, 1873.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Massey, chandler, of Saint Johns, P. Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

1. La moitié sud du lot numéro 319, dans la ville de Saint-Jean—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

2. La moitié nord du lot numéro 319, dans la dite ville de Saint-Jean—avec une nouvelle bâtisse sus-érigée; le dit lot situé sur le côté ouest de la rue Saint-Jean, et mesurant cent quarante-quatre pieds de profondeur et soixante-dix pieds de largeur, mesure française, plus ou moins.

3. La moitié nord du lot 320, joignant le précédent—avec une petite maison, une fabrique de savon et de chandelles et autres bâtisses sus-érigées.

4. Une étendue de terre située en arrière de la propriété sus-décrite, comprenant le lot No. 324 et une partie des lots 323 et 325—sans aucunes bâtisses sus-érigées; bornée au sud par le chemin de fer de Champlain et Montréal, au nord par la moitié nord du lot 325.

Pour être vendues au bureau du syndic soussigné, dans la rue McCumming, dans la ville de Saint-Jean, SAMBEDI, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

WM. COOTE,
Syndic.

Saint-Jean, P. Q., 14 octobre 1873. 3727 3
[Première publication, 18 octobre 1873.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William H. Dean, épiciier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessous mentionné sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Cet emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, étant le lot connu et décrit sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit quartier comme (No. 1028) le numéro dix cent vingt-huit, la dite propriété étant 164, rue Beaudry, à Montréal, et ayant quarante-trois pieds de front, sur soixante-dix-huit pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en bois, magasin et autres bâtisses sus-érigées.

2. Cet emplacement, situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la dite cité de Montréal, étant le lot connu et décrit sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit quartier, comme (No. 1029), le numéro dix cent vingt-neuf, la dite propriété étant les Nos. 251 et 253, rue Montcalm, à Montréal, et ayant 85 pieds de front, sur 76 pieds de profondeur, mesure anglaise—avec les deux maisons, lambrissées en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus, au palais de Justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain (1873), à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques, 3857 3
Montréal, 22 octobre 1873.
[Première publication, 25 octobre 1873.]

be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit :

1. The south half of lot No. 319, in the town of Saint Johns—with a dwelling house and other buildings thereon erected.

2. The north half of lot number 319, in said town of Saint Johns—with a new dwelling house thereon, said lot situate on the west side of Saint John street, and measuring one hundred and forty-four feet in depth and seventy-two feet in width french measure, more or less.

3. The north half of lot 320, adjoining the above—with a small dwelling house, together with a soap and candle factory and other buildings thereon erected.

4. A piece of land situated in rear of the above described property comprising lot No. 324 and a part of lots Nos. 323 and 325—without any buildings thereon, bounded to the south by Montreal and Champlain Railway, and north by the north half of lot 325.

To be sold at the office of the undersigned assignee, in McCumming street, in the town of Saint Johns, on SATURDAY, the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

WM. COOTE,
Assignee.

Saint Johns, P. Q., 14th October, 1873. 3728
[First published, 18th October, 1873.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William H. Dean, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit :

1. That emplacement situate in the ~~Saint~~ James ward, in the said city of Montreal, being the lot known and described on the official plan and book of reference of the said ward as (No. 1028) number ten hundred and twenty-eight, the said property being 164, Beaudry street, in Montreal, and being forty-three feet in front, by seventy-eight feet in depth, english measure—with a wooden dwelling house, store and outbuildings thereon erected.

2. That emplacement situate in the Saint James ward, in the said city of Montreal, being the lot known and described on the official plan and book of reference of the said ward as (No. 1029) number ten hundred and twenty-nine, the said property being No. 251 and 253 Montcalm street, in Montreal, and being 85 feet front by 76 feet in depth, english measure—with the two dwelling houses encased with brick, and other outhouses thereon erected.

To be sold, in the court house, in the city of Montreal, in the rooms allotted to proceedings in Insolvency, on TUESDAY, the SECOND day of DECEMBER next (1873) at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 97, Saint James street, 3858
Montreal, 22th October, 1873.
[First published, 25th October, 1873.]

Licitations.

Canada,
Province of Québec,
District of Québec.

LICITATION.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, le huitième jour de novembre mil huit cent soixante-treize, dans une cause dans laquelle Catherine Waifer, de la cité de Québec, veuve du défunt James Maguire, dans son vivant de Valcartier, cultivateur, Charles Maguire, de la cité de Québec, marchand de bois, Catherine Maguire, de la dite cité de Québec, veuve du défunt Richard Flanigan, de son vivant de Stoneham, près de la dite cité de Québec, cultivateur, Ellen Maguire, épouse de George Flanigan, de Stoneham, ci-dessus mentionné, cultivateur, et le dit George Flanigan doit assisté sa dite épouse, et Margaret Maguire, de la dite cité de Québec, fille, sont Demandeurs; et James Maguire et John Maguire, tous deux de la ville de Stephens, comte de Point Portage, dans l'Etat de Wisconsin, bourgeois, Patrick Mazure, du village de Chesley, dans la province d'Ontario, marchand de bois, Mary Maguire, épouse de Patrick Welch, de la cité de Sock, dans le comte de Sock, dans l'Etat de Wisconsin, bourgeois, et le dit Patrick Welch devant aider sa dite épouse, Richard Maguire, William Maguire et Edward Maguire, tous habitant des endroits inconnus en dehors du Dominion du Canada, bourgeois, sont Défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Un lot de terre situé dans la première concession de Jacques-Cartier, du côté nord-ouest de la rivière Jacques-Cartier, dans la paroisse de Saint-Ambroise, fief Saint-Gabriel, comprenant sept arpents de front, plus deux verges et quinze arpents de profondeur, borné au front par le chemin du Roi, en arrière par Charles Finlay, d'un côté au nord-ouest par John Bowles, senior, et de l'autre côté par la ligne qui sépare les première et seconde concessions.

2. Un autre lot de terre situé à la même place et adjoignant le lot ci-dessus mentionné, borné au front au sud-est par la rivière Jacques-Cartier, en arrière par la ligne divisant la première et la seconde concession, d'un côté au nord-ouest par le chemin qui conduit au passage de la rivière et de l'autre côté par la dite rivière Jacques-Cartier.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérissseur, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,

Procureurs des Demandeurs.

Québec, 11 novembre 1873.

4091

[Première publication, 15 novembre 1873.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges,

Licitations.

Canada,
Province of Québec,
District of Québec.

LICITATION.

PUBLIC NOTICE is hereby given that under and by virtue of a Judgment of the superior court, sitting at Québec, in the district of Québec, on the eighth day of November, one thousand eight hundred and seventy-three, in a cause in which Catherine Waifer, of the city of Québec, widow of the late James Maguire, in his lifetime of Valcartier, farmer, Charles Maguire, of the said city of Québec, lumberer, Catherine Maguire, of the said city of Québec, widow of the late Richard Flanigan, in his lifetime of Stoneham, near the said city of Québec, farmer, Ellen Maguire, wife of George Flanigan, of Stoneham aforesaid, farmer, and the said George Flanigan to assist his said wife, and Margaret Maguire, of the said city of Québec, spinster, are Plaintiffs; and James Maguire and John Maguire, both of the town of Stephens, Point Portage County, in the State of Wisconsin, yeomen, Patrick Maguire, of the village of Chesley, in the province of Ontario, lumberer, Mary Maguire, wife of Patrick Welch, of Sock City, Sock County, in the State of Wisconsin, yeoman, and the said Patrick Welch to assist his said wife, Richard Maguire, William Maguire and Edward Maguire, all of parts unknown beyond the Dominion of Canada, yeomen, are Defendants, ordering the licitation of certain immoveables described as follows, to wit :

1. A lot of land lying in the first concession of Valcartier North West side of river Jacques Cartier, parish of Saint Ambroise, fief Saint Gabriel, containing seven arpents in front, more and over two yards by fifteen arpents in depth; bounded in front by the Queen's Highway, in rear by Charles Finlay, on one side to the north-west by John Bowles, senior, and on the other side by the line dividing the first and second concessions.

2. Another lot of land lying at the same place, and adjoining the above mentioned lot; bounded in front to the south-east by the river Jacques Cartier, in the rear by the line dividing the first and second concessions, on one side to the north-west by the road leading to the Ferry, and on the other side by the said river Jacques Cartier.

The property above described, will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder on the FIRST day of APRIL next, sitting the court, in the court room of the Court House, in the said city of Québec, subject to the charges, clauses and conditions, contained in the list of charges deposited in the office of the Prothonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdrawn, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the Prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next, after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,

Attorneys for Plaintiffs.

Québec, 11th November, 1873.

4092

[First published, 15th November, 1873.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases

ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Saint-François.

Arthabaska, à savoir: } DAME SARAH CLEVELAND, du canton de Shipton, dans le district de Saint-François, veuve de feu Roderick McLeay, en son vivant de Shipton susdit, commerçant, décédé, Demanderesse; contre ALEXANDER McLEAY, de Shipton, commerçant, en sa qualité de tuteur, dûment élu en justice à Charles Roderick McLeay, Susan Barbara Helena McLeay; Donald Alexander McLeay, Agnes Mund McLeay and Ernest Cleveland McLeay, enfants mineurs issus du mariage de la dite Dame Sarah Cleveland, avec le dit feu Roderick McLeay, Défendeur.

Les droits du Défendeur dans et sur les terres suivantes, dans le district d'Arthabaska, à savoir:

1. Les trois quarts sud-ouest du lot numéro seize, dans le sixième rang du canton de Chester, tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska à feu Roderick McLeay, par titre du 19 mai 1860, dûment enregistré.
2. Quatre-vingt-trois acres de terre à prendre dans la moitié sud du lot numéro quinze, du quatrième rang du canton de Chester, tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska, à feu Roderick McLeay, par titre du 5 février 1864, dûment enregistré.
3. Dix acres de terre à prendre dans le lot numéro treize, dans le septième rang du canton de Stanfold, étant un demi arpent de front sur une profondeur suffisante pour former la dite quantité de dix acres en superficie, joignant le lot numéro quatorze dans le même rang, tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska à feu Roderick McLeay, par titre du 5 février 1864, dûment enregistré.
4. Le lot numéro deux, dans le quatrième rang du canton de Warwick, tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska à feu Roderick McLeay, par titre du 24 avril 1863, dûment enregistré.
5. Le lot numéro quatorze, dans le neuvième rang du canton de Tingwick, tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska, à feu Roderick McLeay, par titre du 26 février 1869, dûment enregistré.
6. Dix acres de terre à prendre dans la moitié nord-ouest de la moitié nord-est du lot numéro douze, dans le neuvième rang du canton de Tingwick, le long de la ligne et joignant le lot numéro onze du même rang, ayant un demi acre de front sur une profondeur suffisante pour former la dite quantité de dix acres en superficie, tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska, à feu Roderick McLeay, par titre du 24 avril 1863, dûment enregistré.
7. La moitié nord-ouest du lot numéro vingt-cinq, dans le huitième rang du canton de Tingwick, et cinquante acres à prendre dans l'extrémité sud-est du lot numéro vingt-cinq, dans le septième rang du dit canton de Tingwick, le tout tel que transporté par le secrétaire-trésorier du comté d'Arthabaska, à feu Roderick McLeay, par titre du 5 février 1864, dûment enregistré.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL

Bureau du Shérif, Député Sheriff.
Arthabaskaville, 5 août 1873. 2961 3
[Première publication, 9 août 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } AMABLE COTE, Demander, No. 1187. } contre LOUIS-JOSEPH CAMPAGNA alias COMPAGNON, Défendeur.

Une terre formant la partie ouest du lot numéro quinze dans le cinquième rang du canton de Nelson, comté de Mégantic, contenant deux arpents et deux perches de front sur trente arpents de profondeur,

of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint Francis.

Arthabaska, to wit: } DAME SARAH CLEVELAND, of the township of Shipton, in the district of Saint Francis, widow of the late Roderick McLeay, in his lifetime of Shipton aforesaid, trader, deceased, Plaintiff, against ALEXANDER McLEAY, of Shipton, trader, in his quality of tutor in due form of law appointed to Charles Roderick McLeay, Susan Barbara Helena McLeay, Donald Alexander McLeay, Agnes Mund McLeay and Ernest Cleveland McLeay, minor children, issue of the marriage of the said Dame Sarah Cleveland with the said late Roderick McLeay, Defendant.

The rights of the defendant in and to the following lands in the district of Arthabaska, to wit:

1. The south-west three quarters of lot number sixteen, in the sixth range of the township of Chester, as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 19th of May, 1860, duly registered.
2. Eighty-three acres of land out of the south half of lot number fifteen in the fourth range of the township of Chester, as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 5th February, 1864, duly registered.
3. Ten acres of land to be taken out of lot number thirteen, in the seventh range of the township of Stanfold, being one half arpent in front by a depth sufficient to form the said quantity of ten acres in superficies, adjoining lot number fourteen in the same range as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 5th February, 1864, duly registered.
4. Lot number two, in the fourth range of the township of Warwick, as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 24th April, 1863, duly registered.
5. Lot number fourteen, in the ninth range of the township of Tingwick, as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 26th February, 1869, duly registered.
6. Ten acres of land to be taken out of the north-west half of the north-east half of lot number twelve, in the ninth range of the township of Tingwick, along the line of and adjoining lot number eleven of the same range, having a front of half an acre and a depth sufficient to form the said quantity of ten acres in superficies, as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 24th April, 1863, duly registered.
7. The north-west half of lot number twenty-five in the eighth range of the township of Tingwick, and fifty acres to be taken from the south-east extremity of lot number twenty-five, in the seventh range of the said township of Tingwick; the whole as conveyed by the secretary-treasurer of the county of Arthabaska to the late Roderick McLeay, by deed of 5th February, 1864, duly registered.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the third day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 5th August, 1873. 2962
[First published, 9th August, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } AMABLE COTE, Plaintiff; No. 1187. } against LOUIS JOSEPH CAMPAGNA alias COMPAGNON, Defendant.

A land forming the westerly part of lot number fifteen in the fifth range of the township of Nelson, county of Mégantic, containing two arpents and two perches in front by thirty arpents in depth, more or

plus ou moins ; bornée en front au sixième rang, en arrière, au quatrième rang, d'un côté à l'est, à Louis Campagna, père, et de l'autre côté à l'ouest, à veuve Celestin Bisson—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le onzième jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Deputy Shérif
Arthabaskaville, 5 août 1873. 2963 3
[Première publication, 9 août 1873.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Court of Circuit—District of Beauce.

Beauce, à savoir : } **UDGER ROY**, écuyer,
No. 1019 A. D. 1873. } **L**rentier, demeurant en la paroisse de Saint-Valier, Demandeur; contre **FRANÇOIS MARCEAU**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Anselme, Défendeur, savoir :

Une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Anselme, concession de Saint-Jacques, joignant au nord-est à Pierre Bélanger, au sud-ouest à un nommé Guilmet, d'un bout par devant au nord au chemin Royal de la dite concession, et par derrière à la dite profondeur—avec et ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anselme, le **DOUZIÈME** jour de **DECEMBRE** prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif
Saint-Joseph, Beauce, ce 2 août 1873. 2905 3
[Première publication, 9 août 1873.]

Vente par le Shérif.—Gaspé.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Court Supérieure—Comté de Bonaventure.

Bonaventure, à savoir : } **CHARLES THOMAS**
No. 403. } **SUTTON**, de l'île Jersey, en Europe, **JOSHUA MOURANT** et **ALFRED CARCAUD**, tous deux de Paspébiac, dans le canton

less; bounded in front by the sixth range, in rear to the fourth range, on one side to the east, by Louis Campagna, senior, and on the other side to the west, by widow Celestin Bisson—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the **ELEVENTH** day of **DECEMBER** next, at **TEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff
Arthabaskaville, 5th August, 1873. 2964
[First published, 5th August, 1873.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Quebec.

Beauce, to wit: } **UDGER ROY**, esquire,
No. 1019 A. D. 1873. } **L**rentier, residing in the parish of Saint-Valier, Plaintiff; against **FRANÇOIS MARCEAU**, farmer, of the parish of Saint-Anselme, Defendant, to wit:

A land of three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the parish of Saint-Anselme, Saint Jacques concession; bounded on the north-east by Pierre Bélanger, on the south-west by one Guilmet, at one end, in front, to the north, by the Queen's road of the said concession, and in rear by the said depth—with the house and other buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the church door of the parish of Saint-Anselme, on the **TWELFTH** day of **DECEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the eighteenth day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff
Beauce, 2nd August, 1873. 2906
[First published, 9th August, 1873.]

Sheriff's Sale.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court, County of Bonaventure.

Bonaventure, to wit: } **CHARLES THOMAS**
No. 403. } **SUTTON**, of the island of Jersey, in Europe, **JOSHUA MOURANT** and **ALFRED CARCAUD**, both of Paspébiac, in the township of

de Cox, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, marchands-associés, faisant commerce ensemble à Paspébiac susdit, et ailleurs, sous les nom et raison de LeBoutillier frères; contre GEORGE ALLAN CORBIN, écuyer, juge de paix, et commerçant, de New-Carlisle, dans les comté et district susdit, à savoir :

1. Un lopin de terre situé dans le deuxième rang du dit canton de Cox, d'un acre et demi de front sur seize acres de profondeur; borné en front par le chemin public du deuxième rang du dit canton, à l'ouest par Mary Ann Bebee, et à l'est par Mary Ann Forsyth—sans bâtisses.

2. Un autre lopin de terre situé à l'endroit appelé *Hawkin's Settlement*, dans le dit canton, d'un acre de front sur la profondeur ordinaire des lots situés dans le dit endroit, borné en front par Charles Babin, en arrière par la ci-devant compagnie dite *Gaspé Fishery and Coal Mining Company*, à l'est et à l'ouest par William Thompson—avec toutes les améliorations, circonstances et dépendances sur icelui.

3. Aussi une autre étendue de terre située au deuxième rang de Town Parks, de New-Carlisle susdit, contenant environ huit acres en superficie sur un front d'un acre; bornée en front par une rue dite Cross street, en arrière par Philip Rafter, à l'est et à l'ouest par le capitaine James Caldwell, père—avec toutes les améliorations sur icelle, tel que le tout se comporte.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Bonaventure, à New-Carlisle susdit, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS maintenant prochain, (1874) à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour du dit mois de mars prochain.

M. SHEPPARD,

Bureau du Shérif, Shérif.
New-Carlisle, 4 novembre 1873. 4081
[Première publication, 15 novembre 1873.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de proces dure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Bref.

Court de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **DAME A. M. BOWMAN**,
No. 135. } Demanderesse; contre
JOSEPH H. PRAIRIE, Défendeur.

Un lot de terre connu et désigné sous No. 18, de la deuxième concession de la seigneurie Bleury, et comme No. 6, au cadastre de la dite seigneurie; bornée en front, à l'ouest par le chemin de la Reine, en arrière à l'est par le chemin de la troisième concession, d'un côté au nord par David Ouimet, et d'autre côté au sud par George Richardson, de la contenance de cinquante-six arpents en superficie—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le DIX-HUITIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Dep. Shérif.
Saint-Jean, 11 novembre 1873. 4087
[Première publication, 15 novembre 1873.]

Cox, in the county of Bonaventure, in the district of Gaspé, merchants and co-partners, using trade and commerce together at Paspébiac aforesaid and elsewhere, under the name, style and firm of LeBoutillier Brothers; against GEORGE ALLAN CORBIN, of New-Carlisle, in the county and district aforesaid, esquire, justice of the peace and trader, to wit :

1. A lot of land, in the second range of the said township of Cox, of one acre and one half acre in front, by sixteen acres in depth; bounded in front by the highway of the second range of the said township, on the west by Mary Ann Bebee, and on the east by Mary Ann Forsyth—without buildings.

2. Another lot of land situate at the place called *Hawkin's Settlement*, in the said township, of one acre in front, by the usual depth of lots at the said place; bounded in front by Charles Babin, in rear by the late Gaspé Fishery and Coal Mining Company, on the east and west by William Thomson—with all improvements thereon, circumstances and dependencies.

3. Also another piece of land, situate in the second range of Town Parks, of New-Carlisle aforesaid, containing about eight acres in superficies on a front of one acre; bounded in front by a cross street, in rear by Philip Rafter, on the east and west by captain James Caldwell, the elder—with all improvements thereon, such as the same may be.

To be sold at the registry office of the county of Bonaventure, at New-Carlisle aforesaid, on the SEVENTEENTH day of MARCH now next ensuing (1874), at the hour of TEN in the morning. The said Writ returnable on the twentieth day of the said month of March next.

M. SHEPPARD,

Sheriff's Office, Shérif.
New-Carlisle, 4th November, 1873. 4082
[First published, 15th November, 1873.]

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** AND **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **DAME A. M. BOWMAN**,
No. 135. } Plaintiff; against **JOSEPH H. PRAIRIE**, Defendant.

A lot of land known as No. 18, of the second concession of the seigniorie of Bleury, and as No. 6, on the cadastre of the said seigniorie; bounded in front, to the west by the Queen's road, in rear to the east by the road of the third concession, on one side to the north by David Ouimet, and on the other side to the south by George Richardson; containing fifty-six arpents in superficies—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the EIGHTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of April next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Dep. Shérif.
Saint Johns, 11th March, 1873. 4088
[First published, 15th November, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

Sheriff's Sales.—Montreal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HEITAGES sous-mentionnées ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le législateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-juré avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **A** LFRED ROY, père et al.,
No. 2183. } Demandeurs; contre JOSEPH DOUILLET, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, contenant trente-huit pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, le tout plus ou moins, de mesure anglaise; borné en front par la rue Durham, d'un côté par le numéro cent un (101), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, de l'autre côté par le numéro quatre-vingt-dix-neuf (99). Le dit emplacement étant connu aux dits plan et livre de renvoi officiels sous le numéro cent (100) de la dite subdivision. A distraire dans la profondeur du dit lot, une lisière de terrain de treize pieds de largeur sur tout le front du dit lot pour former une ruelle ou passage commun de vingt-six pieds de largeur, à l'usage des propriétaires des environs qui pourront y avoir droit par la suite—avec une maison en bois, lambrissée en briques et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 11 novembre 1873. Shérif, 4097
[Première publication, 15 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **A** LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE
No. 2576. } MONTREAL, Demanderesse; contre PIERRE PELTIER, Défendeur.

1. Deux lots de terre ou emplacements situés au quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, désignés sous les Nos. 36 et 37 (numéros trente-six et trente-sept) sur un certain plan fait par J. Rielle, arpenteur provincial, contenant le dit lot numéro trente-six, vingt-deux pieds de front, et le dit lot numéro trente-sept, vingt-et-un pieds de front, formant ensemble quarante-trois pieds de front sur soixante-et-quatre pieds et six pouces de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins, bornés en front par la rue Wolfe, en arrière par une ruelle, du côté nord-ouest par la rue Mignonne, et du côté sud-est par le lot numéro trente-huit sur le dit plan—avec deux maisons lambrissées en briques, ayant front sur la rue Wolfe, et une maison enduite en chaux, ayant front sur la rue Mignonne—avec autres bâtisses y érigées, les dits lots étant partie du numéro sept cent soixante-et-cinq (765) du plan et livre de renvoi officiels des cadastres du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal.

2. Un certain lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro trente-huit (38) sur le dit plan, fait par J. Rielle, arpenteur provincial, de la contenance de vingt-et-un pieds de front sur soixante-et-quatre pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et de mesure anglaise, tenant devant à la rue Wolfe, du côté nord-ouest au lot numéro trente-sept (37) du dit plan, et du côté sud-est par le lot numéro

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montreal, to wit: } **A** LFRED ROY, senior, et al.,
No. 2183. } Plaintiffs; against JOSEPH DOUILLET, Defendant.

An emplacement situate in the city of Montreal, containing thirty-eight feet in front, by one hundred and thirteen feet in depth, the whole more or less, english measure; bounded in front by Durham street, on one side by the number one hundred and one (101) of the subdivision of number eleven hundred and one (1101) of the official plan and book of reference of Saint Mary's ward of the city of Montreal, on the other side by number ninety-nine (99). The said emplacement being known on the said official plan and book of reference under the number one hundred (100) of the said subdivision. Reserving from the depth of the said lot a strip of land of thirteen feet in width by the whole front of the said lot, to form a lane or common passage of twenty-six feet in width, to be used by the adjoining proprietors who may hereafter have any right thereto—with a wooden house, faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirty-first day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 11th November, 1873. Sheriff, 4098
[First published, 15th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CANADIAN BUILDING**
No. 2576. } SOCIETY OF MONTREAL,
Plaintiffs; against PIERRE PELTIER, Defendant.

1. Two lots of land or emplacements situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, described as numbers 36 and 37 (numbers thirty-six and thirty-seven) upon a certain plan made by J. Rielle, provincial sworn land surveyor, containing the said lot number thirty-six, twenty-two feet in front, and the said lot number thirty-seven, twenty-one feet in front, forming altogether forty-three feet in front by sixty-four feet and six inches in depth, english measure, the whole more or less; bounded in front by Wolfe street, in rear by a lane, on the north-west side by Mignonne street, and on the south-east side by lot number thirty-eight, on the said plan—with two houses faced with brick, fronting on Wolfe street, and a white washed house, fronting on Mignonne street, together with other buildings thereon erected, the said lots forming part of number seven hundred and sixty-five (765) upon the official plan and book of reference of cadasters of Saint James ward, of the city of Montreal.

2. A certain lot of land or emplacement lying and being in Saint James ward, of the city of Montreal, known and described under the number thirty-eight (38) on the said plan, made by J. Rielle, provincial sworn land surveyor, containing twenty-one feet in front by sixty-four feet in depth, the whole more or less, english measure, fronting to the Wolfe street, on the north-west side, to the lot number thirty-seven (37) of the said plan, and on the south-east side by the lot num:

rente-neuf du dit plan, et en arrière par une ruelle—avec une maison lambrissée en briques et autres bâties sus érigées, étant le dit lot le résidu du numéro sept cent soixante-et-cinq (765) aux plan et livre de renvoi officiels des cadastres du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 11 novembre 1873. 4095
[Première publication, 15 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH DUVAL, Demandeur;
No. 329 } contre JAMES BRANKER
SPENCE, Défendeur.

Un emplacement situé au village de Longueuil, contenant soixante pieds de front sur cent trente pieds de profondeur; borné en front par la rue Grant, en profondeur par François-Xavier Lacroix ou représentant, d'un côté au sud par Joseph Piché, et de l'autre côté par Napoléon Mignault, écuyer—avec une maison en bois et autres bâties dessus construites. Le dit emplacement étant le numéro deux cent quatre-vingt-douze (292) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit village de Longueuil.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le DIX-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 11 novembre 1873. 4099
[Première publication, 15 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER DES-
No. 2381. } LAURIERS, Demandeur;
contre JOSEPH POITRAS, Défendeur.

Cette partie de terrain, c'est-à-dire le tiers d'une lisière de terre, situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, portant le numéro quatorze cent soixante-et-quatorze du cadastre et livre de renvoi officiel pour le quartier Sainte-Marie de la dite cité de Montréal, mesurant la dite lisière de terre vingt-sept pieds et six dixièmes au bout sud ouest, vingt-sept pieds au bout nord-est, et cent soixante-et-douze pieds dans ses deux lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesure anglaise et sans aucune garantie quelconque de mesure précise; bornée au bout nord-est partie par Henry Thomas et partie par la corporation de la cité de Montréal ou leurs représentants, d'autre bout au sud-ouest par la rue Parthenais, d'un côté au nord-ouest par Joseph Armand dit Flamme, et du côté sud-est par la rue Sainte-Catherine—avec une maison en pierre à un étage et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendues en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 11 novembre 1873. 4101
[Première publication, 15 novembre 1873.]

ber thirty-nine of the said plan, and in rear by a lane—with a house faced with brick, and other buildings thereon erected, being the said lot, the remainder of number seven hundred and sixty-five (765) upon the official plan and book of reference of cadasters of Saint James ward, of the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of April next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 11th November, 1873. 4096
[First published, 15th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montréal, to wit : } JOSEPH DUVAL, Plaintiff;
No. 329. } against JAMES BRANKER
SPENCE, Defendant.

An emplacement situated in the village of Longueuil, containing sixty feet in front, by one hundred and thirty feet in depth; bounded in front by Grant street, in rear by François Xavier Lacroix or representatives, on one side to the south, by Joseph Piché, and on the other side by Napoléon Mignault, esquire—with a wooden house and other buildings thereon erected. The said emplacement being number two hundred and ninety-two (292) upon the official plan and book of reference of cadastre of the said village of Longueuil.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the SEVENTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of March next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 11th November, 1873. 4100
[First published, 15th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, to wit : } FRANÇOIS-XAVIER DESLAU-
No. 2381. } RIER, Plaintiff; against
JOSEPH POITRAS, Defendant.

That part of land, to wit, the third of a strip of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, being number fourteen hundred and seventy-four on the cadastral and book of official reference for Saint Mary's ward, in the said city of Montreal, said strip of land measuring twenty-seven feet and six-tenths at the south western extremity, twenty-seven feet at the north-eastern extremity, and one hundred and seventy-two feet on both the north-west and south-west alignments, the whole english measure and without warranty as to precise contents; bounded at the north-east end, partly by Henry Thomas, and partly by the corporation of the city of Montreal, or representatives, at the other end to the south-west by Parthenais street, on one side to the north-west by Joseph Armand dit Flamme and on the south-west side by Sainte Catherine street—with a one storey stone house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty-first day of March next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 11th November, 1873. 4102
[First published, 15th November, 1873.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de

afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DAME ELIZA ANN EVANS**,
No. 339. } de la cité de Québec, épouse
séparée de biens par contrat de mariage de Joseph Bouchette, de la dite cité de Québec, député arpenteur général, et le dit Joseph Bouchette, pour assister sa dite épouse pour les fins des présentes; contre **LOUIS FONTAINE**, de la cité de Québec, marchand, et William C. Languedoc, avocat, de la cité de Québec, en sa qualité de curateur dûment nommé au délaissement fait en cette cause, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé dans la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, à l'endroit appelé *Boisseauville*, sur le côté nord de la rue Chenet, contenant vingt-six pieds de front sur soixante-deux pieds de profondeur; le dit emplacement étant de forme irrégulière, n'ayant à l'extrémité de la dite profondeur seulement que deux pieds et demi de largeur, borné en front vers le sud à la dite rue, en arrière vers le nord à Cyrille Lafrance ou ses représentants, d'un côté vers le sud-ouest à un nommé Walsh ou ses représentants, de l'autre côté vers le nord-est partie au lot ci-après décrit, et partie à Marie Henriette Giguère ou ses représentants—ensemble une maison en pierre à deux étages, maintenant maison en brique et autres bâtisses sus érigées, circonstances et dépendances.

2. Une petite étendue de terre de forme irrégulière, sis et située à l'endroit en dernier lieu mentionné, contenant dix pieds de front sur la ligne de la rue Massue, sur trente-huit pieds de profondeur sur le côté sud-ouest, et se terminant à un point et ayant à la profondeur de vingt-cinq pieds, sept pieds et huit pouces de largeur, bornée en front à la dite rue Massue, vers le sud-ouest au lot ci-dessus décrit, et vers le nord-est à la dite Marie Henriette Giguère ou ses représentants—circonstances et dépendances. Les dits deux lots n'en formant qu'un seul seront vendus en un seul lot.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 4 août 1873.

[Première publication, 9 août 1873.]

Sheriff.

2931 3

charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **DAME ELIZA ANN EVANS**, of
No. 339. } the city of Québec, wife separated as to property by marriage contract, of Joseph Bouchette, of the city of Québec aforesaid, deputy surveyor general, and the said Joseph Bouchette to assist his said wife for the purposes hereof; against **LOUIS FONTAINE**, of the city of Québec, merchant, and William C. Languedoc, of the city of Québec, advocate, in his quality of curator duly appointed to the délaissement made in this cause, to wit :

1. A lot of ground situate and being in the parish of Saint Sauveur of Québec, at the place called *Boisseauville*, on the north side of Chenet street, containing twenty-six feet in front by sixty-two feet in depth, the said lot being of an irregular form, and has at the end of the said depth only two feet and a half in breadth; bounded in front, towards the south, by the said street, and in rear, towards the north, by Cyrille Lafrance or his representatives, on the one side, towards the south-west, by one named Walsh or his representatives, on the other side, towards the north-east, partly by the lot hereinafter described and partly by Marie Henriette Giguère or her representatives—together with the two story stone house, now brick house, and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A small piece of ground of irregular form, situate and being at the last mentioned place, containing ten feet in front on the line of Massue street, by thirty-eight feet in depth, on the south-west side, and terminating in a point, and having at the depth of twenty-five feet, seven feet and eight inches in breadth; bounded in front by said Massue street, towards the south-west by the lot hereinabove described, and towards the north-east by the said Marie Henriette Giguère or her representatives—circumstances and dependencies. The said above two lots forming one lot and will be sold in one lot.

To be sold, at my office, in the city of Québec, on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twentieth day of December next.

C. ALLEYN,

Québec, 4th August, 1873.

[First published, 9th August, 1873.]

Sheriff.

2932

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } **JOSEPH DANJOU**, écuyer,
No. 241 (575 C. S.). } marchand, de Saint-Fabien,
Demandeur; contre **PIERRE CARON**, fils, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

1. Une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, située en le troisième rang de la paroisse de Saint-Fabien; bornée au nord au Lac Malaubaisse, au sud au bout de la dite profondeur, à l'ouest à Magloire Martel ou ses représentants, et à l'est à Joseph Berger—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **JOSEPH DANJOU**, esquire,
No. 241, 575 S. C. } merchant, of Saint Fabien,
Plaintiff; against **PIERRE CARON**, junior, farmer, of the same place, Defendant.

1. A land of two arpents in front by thirty-seven arpents in depth, situate in the third range of the parish of Saint Fabien; bounded on the north by Lake Malaubaisse, on the south by the end of the said depth, west by Magloire Martel or representatives, on the east by Joseph Berger—without buildings, appurtenances and dependencies.

2. Une terre située en le troisième rang de la paroisse de Saint-Fabien, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée au nord au Lac Malaubaisse, au sud au bout de la dite profondeur, à l'ouest à Joseph Berger, et à l'est à Vital Roy—circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fabien, le DIX-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars aussi prochain.

S. BÉRUBÉ,
Député Shérif.
Bimouski, 8 novembre 1873. 4085
[Première publication, 15 novembre 1873.]

2. A land situate in the third range of the parish of Saint Fabien, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the north by the Lake Malaubaisse, south by the end of the said depth, west by Joseph Berger, and east by Vital Roy, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Fabien, on the SEVENTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office,
Rimouski, 8th November, 1873. 4085
[First published, 15th November, 1873.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } LA COMPAGNIE DES
No 37. } TERRES DE L'AMÉRIQUE
RIQUE BRITANNIQUE, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse; contre les terres et tenements de ANGUS SMITH, du canton de Bury, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

La partie sud-est de la moitié nord-est du lot numéro trente-neuf, et la partie sud-est de la moitié sud-ouest du lot numéro quarante dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton de Bury, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans Eaton, dans le dit district, le SEIZIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.
Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 14 novembre 1873. 4129
[Première publication, 15 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } JAMES CRATHERN,
No 891. } marchand, des cité et district de Montréal, et autres, Demandeurs; contre JAMES PORTER TYLER, ci-devant du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, et maintenant de la ville de Morgan, dans l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défendeur, à savoir :

Toute cette étendue de terre aise et située dans le dit canton de Stanstead, étant la moitié est du lot numéro dix-huit dans le troisième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, située sur le côté est du chemin public qui conduit de la propriété d'Edwin Copp à celle de Joseph Sabail, contenant environ soixante-dix acres de terre; aussi trente acres de l'extrémité est du lot numéro dix-neuf dans le troisième rang dans Stanstead susdit; aussi une autre étendue de terre contenant environ quatre acres et un verger dans le coin nord-ouest du lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang de Stanstead susdit; aussi une autre étendue de terre et faisant partie du lot numéro

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } THE BRITISH AMERICAN
No 37. } LAND COMPANY, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis. Plaintiffs; against the lands and tenements of ANGUS SMITH, of the township of Bury, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

The south-east part of the north-east half of lot number thirty-nine, and the south-east part of the south-west half of the lot number forty in the eighth range of lots in the said township of Bury, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in Eaton, in said district, on the SIXTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

G. F. BOWEN,
Shérif.
Sheriff's Office,
Sherbrooke, 14th November, 1873. 4130
[First published, 15th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

St. Francis, to wit : } JAMES CRATHERN, of the
No 891. } city and district of Montreal, merchant, and others, Plaintiffs; against JAMES PORTER TYLER, heretofore of the township of Stanstead, in the district of Saint-François, and now of the town of Morgan, in the state of Vermont, one of the United States of America, Defendant, to wit :

All that piece of land situate and being in the said township of Stanstead, being the east half of lot number eighteen, in the third range of lots, in the said township of Stanstead, lying on the east side of the highway leading from Edwin Copp's to Joseph Sabail, containing about seventy acres of land, also thirty acres of the east end of lot number nineteen, in the third range, in said Stanstead, also another piece of land containing about four acres, and one rood in the north west corner of lot number nineteen in the fourth range of said Stanstead, also one other piece of land situate and being part of lot number twenty, in the third range, in said Stanstead, supposed to contain

vingt, dans le troisième rang de Stanstead susdit, supposée contenir cinquante-sept acres de terre, plus ou moins—ensemble toutes les bâtisses érigées sur les dites diverses étendues de terre et améliorations faites sur icelles. Toutes les dites diverses étendues de terre plus amplement décrites dans un acte signé par Andrew Tibbitts en faveur du dit James Porter Tyler, en date du dix-septième jour d'avril dix-huit cent soixante-douze, et enregistré au bureau d'enregistrement du canton de Stanstead, le même jour.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 26 juillet 1873.
[Première publication, 2 août 1873.]

Shérif.
2825 3

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **CYNTHIA E. HEATH,**
No. 27. } épouse de Walter Putney, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, dûment autorisée de son dit mari à ester en justice pour l'effet de la présente action, et le dit Walter Putney tant à l'effet d'autoriser sa dite épouse qu'en son propre nom et droit, Demandeurs; contre **CHARLES PHILLIPS,** cultivateur, ci-devant du canton de Barnston, dans le dit district, maintenant demeurant dans la cité de Boston, dans l'état de Massachusetts, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défendeur, à savoir :

Ces étendues de terre sises et situées dans le canton de Barnston susdit, connues et désignées premièrement, comme le quart nord-est du lot numéro cinq dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant environ soixante-quatre acres de terre en superficies, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les chemins publics, et secondement, comme la moitié sud de la moitié nord du lot numéro six dans le dit premier rang de Barnston, contenant environ soixante-quatre acres de terre en superficie, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les chemins publics, tel et ainsi que les dites diverses étendues se poursuivent et comportent—avec toutes les bâtisses sus érigées et améliorations faites.

L'étendue de terre en premier lieu décrite, pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le DIXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et l'étendue de terre en dernier lieu décrite, pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le ONZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 1er août 1873.
[Première publication, 9 août 1873.]

Shérif.
2899 3

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **DANIEL BERWICK,**
No. 907. } commerçant, du canton de Bury, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre les terres et tenements de **GEORGE J. BOMPAS,** du dit canton de Bury, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre connue comme le lot numéro dix-neuf, dans le rang A, dans le dit canton de Bury, contenant cent quarante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans le dit district, le TREIZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 6 août 1873.
[Première publication, 9 août 1873.]

Shérif.
2925 3

fifty-seven acres of land, more or less—together with all the buildings and improvements on the said parcels of land, being more fully described in a certain deed signed by Andrew Tibbitts, in favor of said James Porter Tyler, bearing date the seventeenth day of April, eighteen hundred and seventy-two, and recorded in the Stanstead county registry office, the same day.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint-François, on the THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-second day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 26th July, 1873.
[First published, 2nd August, 1873.]

Shérif.
2826

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint-François, to wit : } **CYNTHIA E. HEATH,**
No. 27. } wife of Walter Putney, of the township of Compton, in the district of Saint-François, duly authorized by her said husband to ester en justice for the purposes of this action, and the said Walter Putney for the purpose of authorizing his said wife as well as in his own names and right, Plaintiffs; against **CHARLES PHILLIPS,** heretofore of the township of Barnston, in said district, farmer, now residing in the city of Boston, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, Defendant, to wit :

Those certain tracts or parcels of land situate and being in the township of Barnston aforesaid, known and distinguished, firstly, as the north-east quarter of the lot number five in the first range of lots in the said township of Barnston, containing about sixty-four acres of land in superficies, more or less, and allowance for highways; and secondly as the south half of the north half or moiety of the lot number six in the said first range of Barnston, containing about sixty-four acres of land in superficies, more or less, and allowance for highways, as the said several tracts of land now are and extend—with all the buildings, betterments and improvements thereon erected and made.

The parcel of land firstly described, to be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. And the parcel of land secondly described to be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the third day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 1st August, 1873.
[First published, 9th August, 1873.]

Shérif.
2900

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **DANIEL BERWICK,** of
No. 907. } the township of Bury, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of **GEORGE J. BOMPAS,** of the said township of Bury, Defendant, to wit :

That certain lot, piece or parcel of land known as lot number nineteen, in the A range, in the said township of Bury, containing one hundred and forty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold, at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in Eaton, in said district, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the third day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 6th August, 1873.
[First published, 9th August, 1873.]

Shérif.
2926

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

St. François, à savoir : } **DAME SARAH CLEVELAND**, du canton de Shipton, dans le district de Saint-François, veuve de feu Roderick McLeay, en son vivant de Shipton susdit, commerçant, décédé, Demandeur : contre **ALEXANDER McLEAY**, commerçant de Shipton, en sa qualité de tuteur légalement nommé aux enfants mineurs issus du mariage de la dite Dame Sarah Cleveland, avec le dit feu Roderick McLeay. Défendeur, à savoir :

l'remièrement.—Cette étendue de terre, située dans le village de Danville, dans le dit canton de Shipton sur le lot numéro dix-huit dans le quatrième rang des lots situés dans le dit canton, sur le côté nord-est de *Water street*, de quatre perches de front, sur dix perches de profondeur ; bornée en front au sud-ouest par la dite rue Water, en arrière par la propriété de Isaac W. Stockwell, d'un côté au sud-est à la propriété de Michael Lynch, et de l'autre côté à la propriété de la dite demanderesse—avec les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre, située dans le dit canton de Shipton, connue et désignée, comme la moitié sud est de la moitié nord-est du lot numéro treize, dans le cinquième rang du dit canton, contenant ou supposée contenir cinquante acres de terre en superficie plus ou moins.

Troisièmement.—Le moulin à carder (ci-devant moulin à farine). Le site du moulin et du pouvoir d'eau, situés sur le côté est de la branche de la Rivière Nicolet, du côté sud-est du lot numéro seize dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Shipton, et aussi l'usage de la cour et du chemin qui conduit au dit moulin, le tout comme plus particulièrement désigné dans une certaine promesse de vente d'icelui consentie par Henry R. Hanning, en faveur de Michael Goddin, passé devant F. A. Brien, N. P., de Danville, le vingt-sixième jour d'avril dix huit cent soixante-onze.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le DOUZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 5 août 1873.

Shérif.
2927 3

[Première publication, 9 août 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **DAME SARAH CLEVELAND**, of the township of Shipton, in the district of Saint Francis, widow of the late Roderick McLeay, in his lifetime of Shipton aforesaid, trader, deceased, Plaintiff; against **ALEXANDER McLEAY**, of Shipton, trader, in his quality of tutor in due form of law appointed to the minor children issue of the marriage of the said Dame Sarah Cleveland with the said late Roderick McLeay, Defendant; to wit :

Firstly.—That certain tract or parcel of land, situate in the village of Danville, in the said township of Shipton, upon the lot number eighteen in the fourth range of lots in the said township, upon the north-east side of Water street, of four perches in front by ten perches in depth; bounded in front or south-westwardly by said Water street, in the rear by the property of Isaac W. Stockwell, on one side to the south-east by the property of Michael Lynch, and on the other side by the property of the said plaintiff—with the buildings thereon.

Secondly.—That certain lot or parcel of land situated in the said township of Shipton, known and distinguished as the south-east half of the north-east half of lot number thirteen in the fifth range of the said township, containing or supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same more or less.

Thirdly.—The carding mill (formerly an oat mill), the mill site and water power therefor, situate, lying and being upon the east side of the branch of the Nicolet river, on the south-east side of lot number sixteen in the second range of lots in the said township of Shipton, and also the use of the yard and the road leading to the said mill. The whole as more fully described in a certain promise of sale thereof granted by Henry R. Hanning in favor of Michael Goddin, passed before F. A. Brien, N. P., at Danville, on the twenty-sixth day of April, eighteen hundred and seventy-one.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the third day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 5th August, 1873.

Sheriff.
2928

[First published, 9th August, 1873.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERTAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **MOISE COUTURE**, No. 1509. Demandeur ; contre **NAPOLEON COURTEMANCHE**, Défendeur, savoir :

Un lopin de terre ou emplacement situé du côté nord du rang Saint-George, en la dite paroisse de l'Ange-Gardien, de forme triangulaire, contenant en superficie à peu près un arpent et un quart de terre, tenant en front au chemin du dit rang Saint-George, d'un côté à la ligne du chemin de fer de Stanstead Shefford et Chambly, et d'autre côté à Jean-Baptiste Choquette—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **MOISE COUTURE**, No. 1509. Plaintiff; against **NAPOLEON COURTEMANCHE**, Defendant, to wit :

A lot of land situate on the north side of the Saint George range, in the parish of l'Ange Gardien, of a triangular form, containing about one arpent and one fourth in superficies; joining in front the road of the said range Saint George, on one side the line of the Stanstead, Shefford and Chambly railway, on the other side Jean-Baptiste Choquette—with one house and other buildings thereon erected.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le ONZE DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Writ rapportable le quinze décembre 1873.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 2 août 1873.
[Première publication, 9 août 1873.]

Shérif.
2901 3

FIERI FACIAS DE TERRIS.

La Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } THOMAS MASSÉ, De-
No. 1668. } mandeur ; contre
GUSTAVE MEUNIER, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse Saint-Mathias, contenant trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière Richelieu, derrière à Israël Poudrette représentant Joseph Lague, d'un côté à Léon et Magloire Perron, et d'autre côté à un chemin de ligne—avec une maison et autres bâties dessus construites.

A distraire de la dite terre les emplacements de Thadée Ouellet, Casimir Robert, Alfred Vigeant et Alfred Beaudoin.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Mathias, le QUINZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le 20 décembre 1873.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 31 juillet 1873.
[Première publication, 9 août 1873.]

Shérif.
2903 3

To be sold, at the church door of the said parish of L'Ange Gardien, on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 15th December, 1873.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 2nd August, 1873.
[First published, 9th August, 1873.]

Sheriff.
2902

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, to wit : } THOMAS MASSÉ,
No. 1668. } Plaintiff; against GUS-
TAVE MEUNIER, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Mathias, containing three arpents in front by twenty-seven arpents in depth, joining in front the Richelieu river, in rear Israël Poudrette, representing Joseph Lague, on one side Léon and Magloire Perron, and on the other side a by-road—with one house and other buildings thereon erected.

To be deducted from the said land the emplacements of Thadée Ouellet, Casimir Robert, Alfred Vigeant and Alfred Beaudoin.

To be sold at the church door of the said parish of Saint-Mathias, on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 20th December 1873.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,
Saint-Hyacinthe, 31st July, 1873.
[First published, 9th August, 1873.]

Sheriff.
2904

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 novembre 1873.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, de nommer Charles Gagnon, écuyer, de la paroisse de la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, Magistrat de District, dans la partie inférieure du district de Saguenay. 4143

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 13 novembre 1873.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer messieurs Artemus Stevens, Alexander D. Ball et Hugh McFadden, estimateurs pour le canton d'Ascot. 4161

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 12 novembre 1873.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 11 du courant, faire la nomination suivante de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Mégantic—Ireland Sud.—Le révérend J. Ball, MM. James Annesley, Harvey Bennett, Henry Lord et William Cross. 4145

RECTIFICATION.

Presqu'au bas de la page 1644 de la Gazette Officielle, au lieu de M. Charles Howard, lisez : M. Charles Howard Church.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th November, 1873.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR in council, has been pleased to appoint Charles Gagnon, esquire, of the parish of Bay Saint Paul, county of Charlevoix, to be District Magistrate, in the inferior section of the district of Saguenay. 4144

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th November 1873.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Artemus Stevens, Alexander D. Ball and Hugh McFadden, valuers for the township of Ascot. 4162

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 12th November, 1873.

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 11th instant, to make the following appointment of school commissioners, to wit :

County of Mégantic—South Ireland.—The Reverend J. Ball, Messrs. James Annesley, Harvey Bennett, Henry Lord and William Cross. 4146

CORRECTION.

Near the foot of page 1644 of the Official Gazette, instead of Mr. Charles Howard, read Mr. Charles Howard Church.

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte autorisant la construction d'un pont de péage sur la rivière Chaudière, auprès de l'église de la paroisse de Saint-François, comté de Beauce, et pour autres fins. 4165

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour annexer au comté de Beauce, pour les fins civiles, municipales, électorales et d'enregistrement, cette partie de la paroisse de Saint-Séverin, qui est située dans le comté

Application to Parliament.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for the passing of an act authorising the erection of a pay bridge over the river Chaudière, near the parish church of the parish of Saint François, county of Beauce, and for other purposes. 4166

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to annex to the county of Beauce, for civil, municipal, electoral and registration purposes, that portion of the parish of Saint-Séverin, which is situate within the county of Lotbinière, and

de Lotbinière, et pour ériger en une municipalité séparée la paroisse de Saint-Séverin, sous le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin.

4167

Avis Divers.

AVIS est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sous un mois après la dernière publication du présent avis, pour obtenir une charte d'incorporation par Lettres-Patentes en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social (31 Vict., chap. 25).

1. Le nom collectif proposé de la compagnie est « The City Omnibus Company ».

2. L'objet pour lequel son incorporation est demandée est pour transporter les passagers et le bagage d'un point à un autre dans les limites de la cité et du district de Montréal, d'acquies des biens immeubles et des biens meubles pour ce genre d'affaires.

3. La place ou les places dans cette province où les opérations de la dite compagnie seront poursuivies sont la cité et le district de Montréal, avec son principal siège d'affaires dans la cité de Montréal.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de \$50,000.

5. Le nombre des actions de la dite compagnie sera de 1000, et le montant de chaque action \$50.

6. Les noms, prénoms et professions des dits requérants sont comme suit : Maurice Cuvillier, de Montréal, marchand ; Charles H. Walters, de Montréal, marchand ; Malcolm Peters, de Montréal, marchand ; Maitland S. MacDougall, de Montréal, courtier ; Thomas Kershaw, de Montréal, marchand ; Charles E. Colson, de Montréal, marchand ; desquels les dits Maurice Cuvillier, Thomas Kershaw et Charles H. Walters seront les premiers directeurs de la dite compagnie, tous résidents en Canada et sujets de Sa Majesté.

KERR, LAMBE & CARTER,
Soliciteurs des requérants.

Montréal, 12 novembre 1873.

4157

L'ASSOCIATION DES DENTISTES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

A la dernière assemblée des licenciés de cette province, tenue à Montréal, les messieurs suivants ont été élus membres du bureau des syndics et des examinateurs pour les deux années suivantes :

A. BERNARD,	Montréal.
P. BAILLARGEON,	Québec.
J. MCKEE,	do
N. D. ROSS,	do
C. BREWSTER,	Montréal.
E. LEFAIVRE,	St. Jean.
J. B. BAZIN,	Montréal.
C. F. F. TREESTLER,	do
L. J. B. LEBLANC,	do
J. N. WEBSTER,	do
W. GEO. BEERS,	do

Les soussignés ont été élus officiers :

A. BERNARD,	Président.
W. GEO. BEERS,	Secrétaire.
C. BREWSTER,	Trésorier.
C. F. F. TREESTLER,	Régistrar.

L'Association des Dentistes de la Province de Québec, demandera à la prochaine session de la législature locale, des amendements à l'acte d'incorporation.

4159

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jovite Provost, commerçant, du village de Boucherville, failli.

Je, soussigné, Napoléon Mignault, du village de Longueuil, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le pré-

to erect into a separate municipality the parish of Saint-Séverin, under the name of the municipality of the parish of Saint Séverin.

4168

Misellaneous Notices.

NOTICE is hereby given, that the undersigned intend to apply to His Honor the Lieutenant Governor in council, within one month after the last publication of this notice, for a charter of incorporation by Letters Patent under the Joint Stock Companies Incorporation Act (31 Vict., cap. 25).

1. The proposed corporate name of the company is « The City Omnibus Company ».

2. The object for which its incorporation is sought, is for the transfer of passengers and baggage from one point to another within the limits of the city and district of Montreal, and of acquiring real and personal property for the purpose of said business.

3. The place and places within this province where the operation of the said company are to be carried on, are the city and district of Montreal, with its chief place of business in the city of Montreal.

4. The amount of the capital stock of the said company is to be \$50,000.

5. The number of shares of said company is to be 1000, and the amount of each share, \$50.

6. The names in full and address and calling of each of the applicants, are as follows : Maurice Cuvillier, of Montreal, merchant ; Charles H. Walters, of Montreal, merchant ; Malcolm Peters, of Montreal, merchant ; Maitland S. MacDougall, of Montreal, broker ; Thomas Kershaw, of Montreal, merchant ; Charles E. Colson, of Montreal, merchant ; of whom the said Maurice Cuvillier, Thomas Kershaw and Charles H. Walters are to be the first directors of the said company, all of whom are residents of Canada and subjects of Her Majesty.

KERR, LAMBE & CARTER,
Solicitors of applicants.

Montreal, 12th November, 1873.

4158

DENTAL ASSOCIATION OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

At the last meeting of licentiates of this province, held in Montreal, the following were elected the board of trustees and examiners for the next two years :

A. BERNARD,	Montreal.
P. BAILLARGEON,	Quebec.
J. MCKEE,	do
N. D. ROSS,	do
C. BREWSTER,	Montréal.
E. LEFAIVRE,	St. Johns.
J. A. BAZIN,	Montréal.
C. F. F. TREESTLER,	do
L. J. B. LEBLANC,	do
J. N. WEBSTER,	do
W. GEO. BEERS,	do

The following were elected officer bearers :

A. BERNARD,	President.
W. GEO. BEERS,	Secretary.
C. BREWSTER,	Treasurer.
C. F. F. TREESTLER,	Registrar.

The Dental Association of the Province of Quebec will apply, at the next session of the local legislature, for amendments to the act of incorporation.

4160

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jovite Provost, trader, of the village of Boucherville, an Insolvent.

I, the undersigned, Napoléon Mignault, of the village of Longueuil, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified

sont notifiés de se réunir à mon bureau, au village de Longueuil, mercredi, le dix-septième jour du mois de décembre prochain, à onze heures A. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

N. MIGNAULT,
Syndic.
4147

Longueuil, 12 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John-M. Parker, tanneur, de Frost Village, dans le township et comté de Shefford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, de Waterloo, syndic officiel pour le comté de Shefford, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Waterloo, mercredi, le dix-septième jour de décembre prochain, à une heure de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
4149

Waterloo, 12 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alphonse Blondin et Thadée Merleau, commerçants, sous les nom et raison de Blondin et Merleau, faillis.

Je, soussigné, Charles Baillie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

C. BAILLIE,
Syndic.
4151

Montréal, 11 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edman Brown, manufacturier et accordeur de pianos, du village de Saint-Jean Baptiste, paroisse et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, en la cité de Montréal, rue des Fortifications, No. 39, à onze heures de l'avant-midi, lundi, le premier jour de décembre prochain, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic provisoire.
4153

Montréal, 10 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. No. 1298.

Henry Emanuel de Hamburg, dans l'empire d'Allemagne, et Herman Heyneman, des cité et district de Montréal, commerçants associés, faisant affaires ensemble comme tels dans la dite ville de Montréal, sous les nom et raison de H. Emanuel & Cie.,
Demandeurs;

vs.

Joseph T. Saucier, commerçant et manufacturier, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de J. T. Saucier et Cie.,
Défendeur.

Un bref de saisie a émané en la dite cause.

C. A. LEBLANC,
Shérif.
4155

Montréal, 11 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Marie Anne Emilie Primeau, veuve du défunt J. E. Gingras, de Québec, épicière, faillie.

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite faillie qu'elle a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'elle doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 29e jour du mois de

to meet at my office, in the village of Longueuil, wednesday, the seventeenth day of December next, at eleven o'clock A. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

N. MIGNAULT,
Assignee.
4148

Longueuil, 12th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John M. Parker, tanner, of Frost Village, in the township and county of Shefford, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, of Waterloo, official assignee for the county of Shefford, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the village of Waterloo, on Wednesday, the seventeenth day of December now next, at one of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
4150

Waterloo, 12th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alphonse Blondin and Thadée Merleau, trading, under the name style and firm of Blondin and Merleau, Insolvents.

I, the undersigned, Charles Baillie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

C. BAILLIE,
Assignee.
4152

Montreal, 11th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS

In the matter of Edman Brown, piano manufacturer and tuner, of the village Saint Jean Baptiste, parish and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in the city of Montreal, at his place of business, No. 39, Fortification street, on Monday, the first day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

CHS. ALB. VILBON,
Interim Assignee.
4154

Montreal, 10th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869. No. 1298.

Henry Emanuel of Hamburg, in the empire of Germany, and Herman Heyneman, of the city and district of Montreal, traders and copartners, together carrying on trade and business as such at the said city of Montreal, under the name, style and firm of H. Emanuel & Co.,
Plaintiffs;

vs.

Joseph T. Saucier, of the said city of Montreal, trader and manufacturer, carrying on business under the name and style of J. T. Saucier & Co.,
Defendant.

A writ of attachment has issued in the above cause.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.
4156

Montreal, 11th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Dame Marie Anne Emilie Primeau, widow of the late J. E. Gingras, of Quebec, grocer, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that she has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of her creditors, representing three-fourths in value of her liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the 29th day of November, the undersigned

novembre 1873, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.
4163

Québec, 14 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander McGibbon, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes du produit d'une partie des biens-immeubles, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 1er décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
4169

Montréal, 13 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Théophile Rapin, hôtelier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 56, rue Saint-Joseph, dans la cité de Montréal, lundi, le premier jour de décembre prochain, à trois heures après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.
4171

Montréal, 10 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de G.-E. Jacques, commerçant, de Chester Ouest, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont priés de s'assembler en son lieu d'affaires, à Saint-Paul de Chester, samedi, le 22 du courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic provisoire.
4173

Arthabaskaville, 5 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Robitaille, menuisier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Adolphe Odilon Houle, syndic officiel, de la paroisse de Saint-Célestin, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois.

A. O. HOULE,
Syndic.
4175

Saint-Célestin, 11 novembre 1873.

assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official Assignee.
4164

Québec, 14th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander McGibbon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of portion of the real estate has been prepared, open to objection until 1st December next, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
4170

Montreal, 13th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Théophile Rapin, of the city of Montreal, Inn-keeper and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 56, Saint Joseph street, in the city of Montreal, on Monday, the first day of December next, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim Assignee.
4172

Montreal, 10th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of G. E. Jacques, trader, of Chester West, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at Saint Paul of Chester, on Saturday, the 22nd instant, at 11 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

P. L. TOUSIGNANT,
Interim Assignee.
4174

Arthabaskaville, 5th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Robitaille, joiner and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Odilon Houle, official assignee, of the parish of Saint Celestin, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

A. O. HOULE,
Assignee.
4176

Saint Célestin, 11th November, 1873.

Vente le Shérif — Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.*Cour Supérieure—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } **LOUIS EDOUARD PACAUD**, Demandeur ;
No. 1001. }
contre **LAURENT FORTIER**, Défendeur, à la folle enchère de Joseph Dery, adjudicataire.

Une terre faisant partie du lot numéro sept, dans le sixième rang du canton de Warwick, de huit arpents de front, sur la profondeur du lot, bornée du côté nord-est au numéro six, et de l'autre côté au sud-ouest à Charles Dery—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le **VINGT-CINQUIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 4 novembre 1873. 4011
[Première publication, 8 novembre 1873.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.*In the Superior Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } **LOUIS EDOUARD PACAUD**,
No. 1001. } Plaintiff; against **LAU-**
RENT FORTIER, at the Folle Enchère of Joseph Dery, adjudicataire.

A land forming part of lot number seven, in the sixth range of the township of Warwick, containing eight arpents in front, by the length of the lot bounded on the north-east side by lot number six, and on the south-west side by Charles Dery—with buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the **TWENTY-FIFTH** day of **NOVEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of december next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 4th November, 1873. 4012
[First published, 8th November, 1873.]

